

## Compte rendu de la séance du 17 septembre 2024

### APPLICATION DU STATUT DE PARIS

#### PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 17 septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures huit, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 11 septembre deux mille vingt-quatre qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent. e. s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Absent. e. s ayant donné pouvoir :

Luc FERRY a donné pouvoir à Shirley WIRDEN

Julien ROUET à Aurélien VÉRON

Christel TORIELLO à Antoine SIGWALT pour une partie de la séance

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 08.

**Ordre du jour**

**COMMUNICATIONS**

Communication portant sur le décès de Charles TRÉMIL

Communication portant sur le décès de Pascal FONQUERNIE

Communication de rentrée

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**2024 PC 12** Désignation du secrétaire de séance

**2024 PC 09** Adoption du procès-verbal de la séance du lundi 6 mai 2024

**2024 PC 13** Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 11 juin 2024

**2024 PC 14** Choix de la gestion par marché public pour les Centres Paris Anim' Ruth Bader Ginsburg et Simon Le Franc. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris Centre de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de ces équipements.

**2024 PC 15** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2024 DDCT 134** États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

**2024 DDCT 135** États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**2024 DDCT 136** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.

**2024 DAC 337** Subventions (324 475 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

**2024 DAC 350** Subventions (11 500 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre et signature d'une convention.

**2024 DAC 467** Subventions d'équipements pour des associations de pratiques amateurs

**2024 DAC 283** Signature d'un bail et d'une convention d'objectifs avec l'association Paris Historique pour l'occupation de l'immeuble communal situé 44-46, rue François Miron (4e).

**2024 DAE 1** Subventions (745 000 euros), conventions avec treize organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

**2024 DAE 9** Budget participatif parisien — Conventions, avenants et subventions (898 000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire

**2024 DAE 123** Marchés découverts alimentaires — Principe du renouvellement de la délégation de service public

**2024 DAE 262** Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II — Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 — Exonération des droits de place des commerçants

**2024 DU 140** Prolongation sur 2024 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité a été fortement perturbée suite à l'incendie de 2019 (Paris Centre)

**2024 DAE 150** Écoles d'arts appliqués - Dotation complémentaire de fonctionnement de 229 000 euros.

**2024 DAE 151** Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (2 068 200 euros) et subventions d'investissement (1 200 000 euros), au titre des exercices 2024 et 2025

**2024 DASCO 34** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros).



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**2024 DASCO 35** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

**2024 DASCO 36** Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

**2024 DASCO 43** Subventions d'investissement (156 089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024

**2024 DASCO 56** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

**2024 DASCO 138** Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

**2024 DASCO 101** Dénomination de l'école Marcelle Guillemot

**2024 DU 92** Dénomination rue Milo Adoner (Paris Centre).

**2024 DEVE 63** Dénomination « Jardin du clos des Blancs-Manteaux-Francesca Dandolo » attribuée au jardin situé au 21 rue des Blancs-Manteaux (Paris Centre)

**2024 DEVE 74** Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)

**2024 DFPE 78** Subventions accordées (1 395 004 €) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux.

**2024 DFPE 145** Subvention (567 563 euros), avenant n° 2 à l'association CRESCENDO (11e) pour la crèche collective « Morland » située 36 quai Henri IV (4e).

**2024 DFPE 155** Réalisation d'une MAM 17 rue du Sentier 2e convention d'objectifs avec l'association retenue convention de sous-location au profit de l'association demande de subvention à la CAF de Paris

**2024 DLH 191** Location de l'immeuble 242-244, rue Saint-Martin (Paris Centre) à I3F-bail emphytéotique.

**2024 DLH 225** Convention d'occupation du domaine public au profit de l'État (Gendarmerie Nationale) portant sur des volumes au sein de l'immeuble 12/14 rue de Béarn à Paris 3ème

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**2024 DSOL 27** Aide Alimentaire : 10 Subventions à 8 associations et au CASVP, 1 subvention d'investissement à 1 association pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et familles démunies ; 6 avenants

**2024 DSOL 98** Transformations olympiques — Subvention (Montant total 9000 euros) projets olympiade culturelle — insertion et lutte contre l'exclusion. Conventions.

**2024 DU 12** Signature d'un protocole transactionnel avec la Société Hôtelière Paris les Halles (Paris Centre).

**2024 DVD 66** Convention de DSP avec la société INDIGO Infra pour la modernisation des parcs de stationnement Croix des Petits Champs, la rénovation du parc Pyramides et l'exploitation de l'ensemble (1er)

**2024 DVD 98** Plan Vélo 2021-2026. Signature de 3 avenants aux conventions de financement avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers aménagements cyclables (1 403 600 € HT)

**2024 DVD 110** Stationnement de surface – mesures d'ajustements

**2024 SG 61** Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris

**VŒUX**

**VPC 2024 18** Vœu déposé par le Groupe Républicains et Libéraux relatif à la limitation des nuisances des tournages pont Louis-Philippe et pont Saint-Louis

**VPC 2024 19** Vœu déposé par le Groupe Républicains et Libéraux relatif à la protection de logements sociaux de Paris Centre

**VPC 2024 20** Vœu déposé par Raphaëlle Rémy-Leleu et les élu-es du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif à la rentrée scolaire et aux postes non-pourvus

**VPC 2024 21** Vœu Présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Pascal Fonquernie dans le quartier du Marais

**VPC 2024 22** Vœu Présenté par Gauthier Caron-Thibault et Catherine Tronca relatif à la présence d'un interprète en langue des signes française lors de mariage



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**2024 PC 12 Désignation du secrétaire de séance**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Le sort désigne Véronique LEVIEUX, par ordre alphabétique, si tout le monde est d'accord. Sans opposition, Véronique LEVIEUX sera secrétaire de séance.

*Ariel WEIL annonce les pouvoirs et les absences.*

**COMMUNICATIONS**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose qu'on démarre la séance. Alors, on démarre cette séance encore une fois sur une note un peu triste parce que malheureusement nous avons appris récemment la perte de deux personnages importants du quartier.

**Communication portant sur le décès de Charles TRÉMIL**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Et je voudrais commencer, en présence d'ailleurs de ses proches, par dire un petit mot de notre camarade Charles TRÉMIL, témoin de la Shoah, président historique de l'association Histoire et Mémoire du 3<sup>e</sup> arrondissement. Donc évidemment, les habitants du 3<sup>e</sup> arrondissement le connaissent particulièrement, mais Charles TRÉMIL, à la faveur de la création de l'association Mémoire et Histoire de Paris Centre, a fait face à ses responsabilités augmentées sur un territoire agrandi. Et je pense en particulier à l'histoire, particulièrement marquée par la Shoah de tout le Marais. Je voudrais évidemment rendre hommage ce soir à un homme dont la gentillesse et la bienveillance étaient connues de tous, qui servait un engagement absolument remarquable dans le travail de mémoire, et tout particulièrement, celle des enfants de Paris Centre, déportés parce que juifs.

Il avait marqué un certain nombre d'élèves, beaucoup d'élèves, des générations d'élèves par son témoignage. Et je pense en particulier aux élèves du Collège Béranger qui avaient une place particulière dans son cœur, puisque sur la plaque qui a été installée au collège Béranger, figurait le nom de son frère, déporté avec l'ensemble des élèves qui avaient été déportés à cette époque-là, sans retour. Et d'ailleurs, le travail de Charles, avec d'autres, a joué un grand rôle dans l'installation de ces plaques qui datent des années 1980, 1990 pour les plus tardives ou même encore plus récentes. Il avait fait véritablement œuvre d'historien puisque Charles TRÉMIL avait été à l'origine, et il avait été d'ailleurs commissaire adjoint de l'exposition « la Rafle du Vel'd'Hiv' », des archives de la police en

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

septembre 2012, dans cette même mairie, et qui a donné lieu d'ailleurs à un livret que j'ai eu entre les mains. C'était, je crois, la première exposition des archives de la préfecture de police de Paris sur la Rafle du Vel'd'Hiv', un sujet qui depuis a été notamment visité et revisité par des historiens, des historiens importants, et je pense notamment à Anne qui a travaillé sur les archives de la police. Mais je crois que c'était le premier travail sur ces archives, et il permettait de présenter des listes de juifs arrêtés, de comptabilité de biens saisis, des notes ou des renseignements généraux. Et tout cela a demandé à Charles à l'époque un travail phénoménal, véritablement un travail d'historien avec d'incessants allers-retours à la préfecture de police.

Et aujourd'hui même, j'ai appuyé le président de l'AMF qui venait, pour la première fois d'ailleurs, au mémorial de la Shoah, rue Geoffroy l'Asnier. Et au tout début de sa visite, le directeur et le président qui était là pour l'accueillir, lui ont rappelé que le mémorial de la Shoah joue un rôle aujourd'hui si important qu'il est en taille le deuxième ou le troisième musée dédié à la Shoah dans le monde, qui a véritablement la vocation d'un multinational, mais qui est un musée sans équivalent en Europe et même dans le monde, a commencé en étant un centre de documentation et d'archives. Il rappelle à quel point les archives ont été centrales dans le travail d'histoire, puis dans le travail de mémoire qui a pu être construit, et que rien n'aurait été fait si dès les semaines de la libération, dont nous avons commémoré cet été le quatre-vingtième anniversaire au mois d'août, si dès cette semaine de libération, des résistants n'avaient pas pensé à inscrire dans leur mission importante, la récupération de documents qui étaient voués à la destruction, que ce soit ceux des autorités de collaboration française, ou ceux de la Gestapo et des Allemands. Ils ont d'ailleurs été versés dans le mémorial de la Shoah et ont servi pour un certain nombre de procès. Cela pour dire que Charles avait compris l'importance des archives, et il était présent. C'était quelqu'un qui était présent dans toutes nos commémorations. D'ailleurs, je me rappelle encore au mois de juillet dans cette commémoration qui est propre à Paris Centre, qui n'est dans aucun autre arrondissement de Paris, je pense, qu'aucun autre lieu dans Paris ne fait une cérémonie pour commémorer la Rafle du Vel'd'Hiv', le 17 juillet en plus de la cérémonie nationale qui avait lieu au mémorial cette année, mais qui a lieu d'habitude sur l'ancien site du Vel'd'Hiv'. Cette commémoration est d'ailleurs à l'initiative du comité Histoire et Mémoire dont Charles TRÉMIL était le président. Il ne la manquait pour rien au monde, et il était là en juillet, et je me souviens de son humour y compris en ce mois de juillet. Évidemment, j'étais loin de penser qu'il nous manquerait dès la prochaine commémoration.

Et je voudrais dire ici un mot en premier lieu à son épouse, à Marion, celle que tout le monde connaît ou ne connaît que comme Marilou, inlassable témoin présente dans toutes



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

les commémorations, que ce soit celles de la mairie de Paris Centre ou d'ailleurs, toutes les autres commémorations nationales. Toujours là, toujours avec son appareil photo. Elle aussi a toujours compris l'importance des documents, prenant en photo, envoyant ses photos. Elle est peut-être la personne qui, je crois au monde, à part sa famille, s'occupe le plus de Ginette KOLINKA : elle va la voir, je crois qu'elle lui parle tous les jours et elle la voit à peu près avec la même fréquence. Marion n'est pas là ce soir, mais je voudrais lui communiquer toute notre affection, toute l'affection de ce Conseil des élus de Paris Centre et de Paris en notre nom.

Je sais pouvoir aussi compter sur Dominique LUCBERT, présidente de Histoire et Mémoire, qui, la première, nous a informés de cette triste nouvelle et qui a repris le flambeau avec l'énergie indomptable de Charles.

Voilà, au nom de tout ce Conseil, je voudrais vous dire que c'est un hommage que nous rendons ce soir, mais ce n'est évidemment pas le dernier mot qu'on aura. Et avec Yohann ROSZÉWITCH, adjoint en charge de la mémoire, nous allons réfléchir à un hommage digne de ce nom qui prendra plusieurs formes, et évidemment à minima, celle d'une journée d'étude. On réfléchira à quelle suite et à quel ancrage on peut donner à la mémoire de Charles TRÉMIL dans notre arrondissement. Voilà.

**Communication portant sur le décès de Pascal FONQUERNIE**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Alors c'est difficile de rendre deux hommages et de les faire consécutivement, et malheureusement, c'est ce qui m'est imposé ce soir. Je voudrais rendre aussi hommage à un autre personnage du Marais, un personnage haut en couleur, je sais que beaucoup sont venus ce soir pour écouter cet hommage, pour lui rendre hommage aussi par leur présence à ce Conseil, je veux parler de Pascal FONQUERNIE, peut-être le plus célèbre défenseur de marmottes du Marais, vous me permettrez ce petit trait d'humour dont il était très friand, avec cette légèreté, mais cette affection aussi.

Pascal a été emporté à 61 ans par la maladie, le 14 juillet dernier, le jour de la fête nationale, comme si c'était une ultime pirouette de celui qui aimait tant cette fête, d'abord ce jour, et qui aimait les pirouettes aussi, les déguisements, le décorum, et qui, pour rien au monde, n'aurait manqué cette fête. J'ai été étonné de ne pas le voir au bal des pompiers de la caserne Sévigné, là où il était toujours présent, une coupe de champagne à la main, chaque année. On trinquait chaque année. Et si le grand public ne connaît pas forcément Pascal FONQUERNIE, en revanche, je crois que si l'on évoque le site de Paris Marais, alors là, sur les réseaux sociaux ou dans le quartier, ce site qu'il avait inventé, cette marque

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

d'ailleurs qu'il avait inventée, là, tout le monde connaît cette marque emblématique faite par un amoureux du Marais qui avait contribué d'ailleurs en son temps à la renommée de ce quartier qui n'a pas toujours été aussi célèbre, au développement aussi de son attractivité touristique, de son attractivité historique, de l'activité des hôteliers, des restaurateurs, des artisans. Lui à qui l'on doit aussi cette fameuse carte iconique du quartier qu'il livrait un peu partout dans les établissements et qui faisait l'objet de ses évaluations. Certes, il l'a commercialisée, mais il n'hésitait pas à ajouter parfois des établissements qui lui plaisaient, tout simplement parce qu'il estimait qu'ils devaient figurer sur sa carte. « L'unique carte » comme il aimait à le dire.

Pascal FONQUERNIE, c'était un certain art de vivre, une fierté à vivre dans le Marais, tout en face de la mairie, rue Charlot, qui se rappelait à notre bon souvenir. D'ailleurs, quand il y avait quelque chose qui n'allait pas, il n'hésitait pas à le dire, mais toujours enthousiasmé, toujours accompagné de ses fidèles marmottes en peluche qui étaient devenues au fil du temps inséparables de ses pérégrinations nombreuses dans le quartier. Une passion qui était née de cet été passé dans les Alpes autrichiennes, dont il aimait porter d'ailleurs la tenue. Il se baladait parfois en tenue autrichienne, et notamment au forum de la vie associative et citoyenne. À la fête de la vie associative et citoyenne, là aussi, on avait l'habitude de le voir chaque année prendre la pose avec ses marmottes.

Lui, enfant originaire de Bourgogne, né à Dijon, était aussi un amoureux de la Côte d'Or où il allait très souvent passer du temps avec sa famille, notamment ses grands-parents et sa marraine. Et je voudrais saluer ici la présence de sa famille.

Évidemment, je ne peux pas l'évoquer sans parler de ses combats, de ses luttes contre la gentrification, contre le mercantilisme du Marais aux dépens des commerces de proximité. Lui, ancien publicitaire, qui avait mis ses compétences et son savoir-faire au service de la promotion d'un Marais populaire et inclusif. Et je me souviens des grandes discussions qu'on a eues parfois, c'est vrai, il faut le dire, on s'engueulait, puis on se réconciliait, et l'on tombait très souvent d'accord, notamment quand on trouvait qu'il y avait des commerces qui n'avaient rien à faire ici et qui s'installaient là. J'ai souvenir de quelques combats communs avec Pascal.

Pascal était aussi un artiste, un créatif, un passionné d'histoire, d'architecture et de patrimoine, je crois que peu de gens le savent, à part peut-être sa famille, qu'il tenait cette passion d'un proche parent. Je lui en avais fait la remarque un jour : j'étais tombé sur la mention de Bernard FONQUERNIE, qui était architecte en chef des monuments historiques à partir de 1973, inspecteur des monuments historiques au début des années 1980, et qui a eu notamment sous sa charge la cathédrale Notre-Dame de Paris pendant 22 ans. Pascal



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

m'avait avoué avec la timidité qu'il savait avoir aussi que oui, oui, c'était quelqu'un de sa famille et dont il était proche, mais il en parlait très peu.

En fin de séance. Martine FIGUEROA lira un vœu en hommage à Pascal FONQUERNIE. Pas de doute que notre assemblée s'associera unanimement à ce vœu.

Et je voudrais donc terminer à nouveau en saluant la famille de Pascal FONQUERNIE. Je crois qu'il y a son cousin et sa cousine qui sont présents, sa cousine germaine, des amis proches, d'anciens collaborateurs également. Je ne vais pas les citer puisque vous êtes là, et je vous remercie d'être là pour lui rendre hommage.

Et je voudrais emprunter à Benoît BRETON qui est ancien dirigeant d'une boutique dans le Marais, qui connaissait bien Pascal et, avec son accord et avec mes remerciements, ces derniers mots « *Plus que Parisien, Pascal était Maraisien. Pascal a mis son cœur dans la promotion touristique de ce quartier, de son quartier, de notre quartier. Il nous manquera.* »

Et je voudrais terminer sur ces mots. Je vous remercie. Je vous propose peut-être une minute de silence après ces hommages pour deux personnages très différents du quartier.

Je ferai une petite pause dans un instant, mais j'ai pensé modifier un peu l'ordre du jour. Si vous voulez rester, vous êtes les bienvenus. Si vous le voulez bien, vous m'accorderez cette modification légère de l'ordre du jour. Je voudrais, avant de voter des libérations administratives, commencer par une des délibérations que j'ai remontées, qui est une délibération présentée par la direction de l'urbanisme, mais qui est une délibération mémorielle. Et j'aimerais la remonter puisqu'il s'agit de la dénomination rue Milo ADONER. Je reprendrai l'ordre du Conseil juste après, mais je voudrais sans césure avec cet hommage qu'on a rendu à Charles TRÉMIL, parler d'un personnage qu'il connaissait évidemment bien et qui lui était proche, qui faisait partie de cette famille, de cette galaxie des témoins, c'est Milo ADONER. Milo ADONER, je crois que pratiquement tout le monde le connaît, en tout cas tous les habitants du Marais l'ont connu, et je voudrais commencer par présenter cette délibération.

**2024 DU 92 Dénomination rue Milo Adoner (Paris Centre).**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La DU 92 consiste à donner la dénomination « rue Milo ADONER » pour cette rue qui porte en double le nom de rue du Marché-des-Blancs-Manteaux, puisqu'au nord et au sud du Marché-des-Blancs-Manteaux, de la Halle des Blancs-Manteaux aujourd'hui, il y a une rue qui porte le même nom. Et c'est évidemment une discussion qu'on a eue avec

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Laurence PATRICE, d'ailleurs, au moment où l'on était réunis sur ce parvis des 260 Enfants que j'avais créé en hommage à Milo et en discussion avec Milo, puisqu'il s'agissait à l'époque de rendre hommage à son maître, Joseph MIGNERET, Juste parmi les Nations, qui était le directeur de l'école des Hospitalières-Saint-Gervais. Et l'association Histoire et Mémoire, là encore, a joué un rôle important dans la diffusion de cette histoire des quatre élèves à la rentrée de septembre 1942, puisqu'après la Rafle du Vel'd'Hiv', quasiment tous les élèves avaient été raflés, tous presque, sauf quelques-uns que justement Joseph MIGNERET avait pu mettre de côté, cachés. Et de cette histoire-là, Milo ADONER qui était rescapé, comme Charles TRÉMIL, avait l'habitude de lire le nom de ses frères et sœurs déportés sans retour sur la plaque devant l'école des Hospitalières-Saint-Gervais. Milo était l'un des rares survivants d'Auschwitz, lui qui, à 17 ans, adolescent, avait été pris dans la souricière de la rue des Deux-Ponts, dans cet immeuble dans lequel on avait l'habitude aussi de commémorer l'arrestation et la Rafle.

Et je voudrais rendre hommage à Milo ADONER qu'on connaît tous très bien. Il était, vous le savez, issu d'une famille polonaise immigrée pendant l'entre-deux-guerres. Je dis « Milo », mais c'était Samuel Émile ADONER, qu'on appelait Milo, plus couramment. Il était né en mai 1925 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Mais je crois que c'est ensuite le 4<sup>e</sup> arrondissement qui l'a accueilli pratiquement toute sa vie, puisqu'il avait grandi dans l'immeuble du 10-12 rue des Deux-Ponts sur l'île de Saint-Louis. Il était donc scolarisé à l'école des Hospitalières-Saint-Gervais, et il avait été arrêté avec toute sa famille, sauf sa sœur qu'il a retrouvée après la guerre, le 23 septembre 1942, avec aussi 112 autres enfants et parents juifs habitant le même immeuble. Il a été conduit au poste de police de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, à l'époque dans la mairie, puis en internement à Drancy, puis ensuite déporté par le convoi 38, le 28 septembre 1942. Milo et son frère Salomon avaient été sélectionnés pour les travaux forcés, alors que les gens de leur famille avaient été immédiatement assassinés à Auschwitz-Birkenau.

Milo avait d'ailleurs connu plusieurs camps : celui de Birkenau d'abord, et Blechhammer et Monowitz. Il était d'ailleurs président de l'amicale des déportés de Blechhammer et vice-président des déportés d'Auschwitz.

Après son transfert à Buchenwald, il avait réussi à s'en échapper. Il avait été libéré finalement par l'armée américaine quelques jours après s'être échappé, et il est parvenu ainsi à échapper aux marches de la mort. Seul de sa famille déportée à être revenu des camps, il a retrouvé sa sœur, seule autre personne de sa famille qu'il avait retrouvée, Milo avait des enfants, des petits-enfants, il en était très fier. Arlette ADONER devait être parmi nous ce soir, mais elle ne peut pas. Bien sûr, elle le sera au moment où on inaugure cette rue.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Mais je voudrais encore une fois rendre hommage et vous proposer de voter évidemment cette délibération. Milo avait aussi été un personnage du film documentaire de Claude BOCHURBERG, *La Communale au cœur*, qui racontait l'histoire de cette école et de beaucoup de ces noms disparus avec cette cérémonie devant l'école des Hospitalières-Saint-Gervais à laquelle nous participons chaque année depuis une vingtaine d'années. Cette école où trône son portrait que je dois à l'artiste Christian GUÉMI que je remercie ici d'avoir fait, dès la disparition de Milo, ce grand portrait de Milo qui regarde l'école et qui la surveille même maintenant qu'il n'est plus présent pour ces commémorations et qui se trouve donc immédiatement au coin de la rue qui, si vous le voulez bien, portera désormais son nom.

Je vous propose de voter cette délibération, c'est la DU 92. Et évidemment, comme c'est une délibération, vous avez la capacité de prendre la parole et de commenter si vous le souhaitez.

Je propose de la mettre aux voix directement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Pardon, mais je souhaitais qu'on ait ce moment mémoriel. On y reviendra avec Yoann ROSZÉWITCH notamment, mais je tenais à l'associer, et je crois que Charles TRÉMIL aurait été très content d'assister à cette délibération pour son copain Milo. Voilà. C'est fait.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de faire une petite pause technique. Si quelqu'un veut quitter le Conseil, n'hésitez pas. Et on reprend dans un instant.

Voilà, je vous remercie. Nous allons reprendre le cours du Conseil. J'ai déjà désigné le secrétaire de séance et les pouvoirs. Nous avons commencé les communications. Je vous propose de poursuivre les communications avec l'une d'entre elles consacrée à la traditionnelle communication de rentrée que Karine BARBAGLI première adjointe en charge des familles, de la petite enfance et des affaires scolaires va vous présenter. Je vous remercie.

**Communication de rentrée**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Merci d'assister à ce Conseil, de nous écouter encore un petit peu, merci chers collègues.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pardon, j'avais oublié. D'abord pour vous dire un petit mot, évidemment c'est la première fois qu'on se voit depuis les Jeux olympiques et paralympiques, je ne vais pas revenir sur ces événements, qui ont été un grand moment, un grand moment pour Paris, un grand moment pour la France, un grand moment aussi pour le sport et le handisport. Les Jeux paralympiques ont coïncidé un peu avec cette rentrée, Karine, et donc on a pu maintenir un peu la ferveur, alors que Karine et moi on était pris dans les rentrées pour cette dernière semaine déjà des Jeux paralympiques, et même les semaines d'avant. Tu vas, je crois, rendre hommage à nos équipes qui ont permis de réaliser dans le monde entier la réussite de ces jeux.

Par ailleurs, ont été investis 4 millions d'euros de travaux dans les établissements scolaires ou de la petite enfance, donc les crèches, les écoles et avec quelques enjeux, ceux des nouvelles cours végétalisées, celles qu'on appelle « Oasis », avec la migration de comportement thermique et l'efficacité énergétique des bâtiments, puis le réaménagement des locaux pour améliorer le bien-être et la sécurité des enfants. Et aussi, c'est extrêmement important, les conditions de travail des agents, des équipes scolaires et périscolaires. On a donc désormais — Karine je parle sous ton contrôle — 14 cours dont 2 crèches, et pour la première fois, à Paris Centre en tout cas, un collège, ont été réaménagés en cours Oasis.

Avec cette première, j'allais dire mondiale, peut-être — en tout cas à Paris, il me semble que c'est la première — et comme on est à peu près les seuls à Paris à faire des cours Oasis : cette double cour Oasis, puisqu'on a profité du fait qu'il y a une cour quasiment commune, séparée par une barrière qu'on a d'ailleurs complètement renouvelée, faire une double cour Oasis à la fois dans une école primaire et dans un collège avec Karine, peut-être, tu proposeras des visites aux élus qui veulent la voir, c'est magnifique. J'y suis passé pendant les vacances avec Karine, à quatre jours de la rentrée, et on s'est demandé comment ce serait prêt, mais cela est prêt, et je crois que tu vas pouvoir en dire un petit mot.

Bien sûr, ce sont des travaux très importants : 80 chantiers sont tenus cet été, comme très souvent, mais ce sont des travaux qui se poursuivent, et dans nos écoles on poursuit toute l'année, notamment pendant les petites vacances. S'agissant des cours Oasis, elles ne sont jamais vraiment terminées. Une fois que l'infrastructure a été posée, il y a des



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

plantations qui se font tout au long de l'année, mais je compte sur Karine pour aller les voir régulièrement et veiller au grain ou à la graine.

Et j'en profite pour vous parler d'autres projets de mandature emblématiques, des projets très importants, des projets qui ont fait l'objet d'investissements extrêmement importants, démarrés enfin cet été ou dans les quelques derniers mois. D'abord, c'est ce fameux jardin, c'est une cour Oasis, mais d'un type tout à fait innovant et d'un nouveau genre puisqu'il s'agit de la démolition du bâtiment Nissan au cœur de l'îlot du Marais pour en faire une cour Oasis au profit des collégiens de Victor Hugo dans leur annexe de la rue Barbette pendant les heures de cours, et pour le week-end et les jours de vacances, un nouveau jardin public, il n'y en a pas tant que cela dans le cœur du Marais. Les travaux de démolition ont commencé cet été, et vont se poursuivre. On espère avoir une cour Oasis et ce jardin public dès la fin de l'année 2025.

Et un autre projet emblématique est celui dans l'ancien bâtiment de l'école Paul Dubois. Et peut-être que tu reviendras sur les travaux de l'école Béranger, mais dans l'ancienne école Paul Dubois, les travaux commencent dès ce trimestre, dès la fin de l'année, pour la transformer en cette grande cuisine centrale qui l'objet aussi d'un investissement de plus de 10 millions d'euros, et qui va nous permettre, dans les trois arrondissements aujourd'hui sur quatre qui n'en bénéficient pas, de reprendre une cuisine sur place pour les cantines, avec des produits achetés par la caisse d'école, qui seront cuisinés sur place, puis livrés chauds dans les écoles à proximité des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements. Voilà deux grands projets qu'on suit avec une extrême attention Karine et moi, et qui prennent leur démarrage cet été.

Je te laisse poursuivre.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Pour le moment, on a débitumé 4 100 m<sup>2</sup> de cour d'école et nous allons continuer de poursuivre avec de beaux projets qui arrivent cette année, comme la cour Oasis de l'école Fauconnier Ave Maria, bientôt Raphaël Esrail, et également la cour du collège Couperin. Voilà donc, cet élan continue. Et bien entendu, cela dure sur plusieurs vacances parce qu'on ne peut pas planter en plein mois d'août, cela prend sens. Et en tout cas, on aura de très belles cours, beaucoup moins chaudes, beaucoup plus agréables pour nos élèves et pour les professeurs. On continue sur cet élan.

Alors cet élan et tous ces travaux, ces 4 millions d'euros de travaux et ces 80 chantiers évidemment, cela ne peut pas se faire sans toutes les équipes qui travaillent tout l'été.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Toutes nos équipes de la section locale d'architecture, des équipes de la circonscription des affaires scolaire et de la petite enfance ont été mobilisées tout au long de l'été pour réaliser ces travaux. Il n'y a eu aucun souci par rapport aux Jeux olympiques, on a pu poursuivre comme prévu. Et vraiment, ce sont des équipes sont dédiées à faire en sorte que tout se passe bien dans les écoles. Et je veux vraiment leur rendre hommage ce soir, parce qu'encore la veille de la rentrée à 20 h, ils nous envoyaient un petit message en disant « *Tout va bien, Karine. Cette école-là, les petits soucis qu'on avait après les travaux, c'est réglé. On peut rentrer sereinement lundi* ». On a beaucoup de chance d'avoir des gens de cette qualité, de cet engagement, que vous ne voyez pas, mais qui sont là tous les jours à Paris Centre pour travailler pour les crèches, pour les écoles, pour les collèges. Voilà. Donc vraiment, un grand hommage à eux, et également à tous les animateurs qui ont travaillé tout cet été pour accueillir nos petits-enfants, et les plus grands parce qu'on a aussi au centre préado dans les écoles. Ils les ont emmenés à la terrasse des Jeux : on a plus de 448 enfants qui ont fréquenté la terrasse des Jeux avec des activités et des sensibilisations aussi au handisport, et 63 enfants qui ont pu participer cet été aux épreuves olympiques.

Bien sûr, la rentrée s'est faite en pleine ferveur paralympique. Et je crois qu'on n'a jamais eu tant de groupes qui sont partis dès le lundi de la rentrée, direction Stade de France ou direction para-kayak. Donc c'était vraiment une rentrée assez extraordinaire et nous avons eu 4 100 élèves qui ont fait leur rentrée en maternelle et en élémentaire, plus de 2 300 collégiens, et plus de 1 000 enfants en crèche qui sont rentrés dans la première semaine de septembre. Voilà, cela représente un bon nombre d'enfants à Paris Centre, et cela nous met en joie d'avoir tous ces enfants.

En particulier, nous avons eu un excellent taux de satisfaction à la dernière Commission crèche avec 82 %, et donc avec de nombreux bébés qui sont actuellement en période de familiarisation dans nos crèches avec des tout petits. Donc on salue également toutes les équipes qui sont mobilisées pour les accueillir et les faire se sentir bien en collectivité.

Enfin, c'est difficile de ne pas continuer à évoquer les JOP, puisqu'ils nous laissent un très bel héritage à Paris Centre, puisque nous avons maintenant un dojo qui est installé dans l'école Neuve Saint-Pierre de façon pérenne. Ainsi, des créneaux seront partagés entre les écoles, le périscolaire, mais également des créneaux extrascolaires avec une association qui propose des créneaux intergénérationnels. En tout cas, voilà, c'était toute une partie de l'arrondissement qui n'avait pas de dojo fixe, donc on a vraiment choisi cette école qui en avait la capacité. Mais aussi, cela permet une offre pour tous les habitants. On a bien dit que l'école était la capitale du quartier, et je crois que c'est vraiment le cas avec ce beau dojo.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Et je vais faire comme un petit clin d'œil puisque nous avons « l'aisance aquatique » : ce sont de grandes sections de maternelle qui vont à la piscine Morland et la piscine Saint-Merri toute une semaine de façon à se sentir à l'aise dans l'eau. Et peut-être avons-nous de futurs Léon Marchand dans ces petites aisances aquatiques? En tout cas, nous souhaitons une très bonne rentrée à tous les enfants, à toutes les communautés scolaires, à toutes nos équipes des écoles et des crèches.

Voilà, je vous donne rendez-vous le 28 septembre pour la fête des rues aux écoles. Nous aurons dans tout Paris cette grande fête dédiée aux écoles qui vraiment permettent d'avoir des lieux, des moments de convivialité. Donc nous, ce sera rue Saint-Merry, rue des Vertus, rue de l'Arbre-Sec, et le soir d'avant rue Louvois. Une belle fête à Paris Centre dédiée aux écoles. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Karine pour cet enthousiasme et ce travail pour nos familles, nos enfants et nos petits-enfants.

Alors trois petites démarches administratives. D'abord, il me faut vous procéder à l'approbation de deux procès-verbaux de séance. Vous vous souvenez qu'ils n'avaient pas été envoyés à temps pour qu'on puisse les voter à la dernière séance du Conseil. Donc il s'agit de la séance du 6 mai 2024 et de la séance du 11 juin. Je vous propose, s'il n'y a pas de demande de vote dissocié, d'aborder les deux en même temps, sauf s'il y a une question, une demande ou autre. Je vous remercie.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**2024 PC 09 Adoption du procès-verbal de la séance du lundi 6 mai 2024**

**2024 PC 13 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 11 juin 2024**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pour l'approbation des procès-verbaux du 6 mai et du 11 juin 2024, qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie. Les deux sont adoptés.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**Adoption de la procédure d'urgence**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose également d'adopter la procédure d'urgence, on n'a pas le choix, pour pouvoir délibérer d'un certain nombre de délibérations. Il y en a quatre ou cinq qui sont arrivées, comme malheureusement c'est souvent le cas, après ; elles vous ont été communiquées après la publication de l'ordre du jour initial. Et donc je vous propose, pour qu'on puisse en débattre, d'adopter cette procédure d'urgence. Je vous rappelle que le Conseil de Paris est en réalité décalé d'une semaine. Il interviendra donc dans trois semaines. Mais en principe, les délibérations devaient être maintenues dans la chronologie habituelle, je ne sais pas si cela a été le cas, en tout cas on va en discuter cette semaine et on se retrouvera au Conseil de Paris à la date à laquelle il est tenu. Nous avons maintenu notre Conseil, comme un certain nombre d'autres mairies. Donc j'ai fait le choix, puisque vous étiez prévu depuis longtemps, de maintenir la date de ce Conseil.

*Après vote à main levée, la procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La procédure d'urgence étant adoptée, je vous propose donc après cette délibération de reprendre le cours normal de ce Conseil en nous attaquant à des délibérations propres qui ne concernent que la mairie de Paris Centre. Le premier sujet est le démarrage de la procédure de marché public pour nos centres Paris Anim'. Mais je vais laisser Jimmy BERTHÉ en sa qualité d'adjoint en charge de la jeunesse, de l'animation locale en particulier, en parler. C'est la délibération PC14. Merci.

**2024 PC 14 Choix de la gestion par marché public pour les Centres Paris Anim' Ruth Bader Ginsburg et Simon Le Franc. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris Centre de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de ces équipements.**

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au maire, en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs.**

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Vous le savez, le centre Paris Anim' est un équipement municipal qui assure une mission socioculturelle de proximité, qui consiste aussi à amener des politiques de la ville dans nos différents dispositifs, et ce sont des centres qui sont notamment en direction de la jeunesse.

Nous avons la chance à Paris Centre d'avoir deux centres Paris Anim'. Il y en a un aux Halles qui s'appelle le centre Ruth Bader Ginsburg et le centre Paris Anim' Simon Le Franc.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Le centre Paris Anim' Ruth Bader Ginsburg, dont aussi une annexe rue Saint-Honoré, est actuellement géré dans le cadre d'une convention de délégation de service public. Tandis que le centre Paris Anim' Simon Le Franc est géré dans le cadre d'un marché public. Ces deux contrats arrivent à échéance le 31 août 2025. Il convient de se prononcer sur le choix de leur mode de gestion à partir de cette date.

Afin de créer une complémentarité et de permettre l'amélioration de l'offre jeunesse entre ces deux sites qui se trouvent en plus à proximité de quartiers jeunes, les services de la DES ont proposé d'engager une réflexion sur le choix d'un mode de gestion commun. Ainsi, au regard des évolutions possibles d'utilisation des locaux et de la fragilité des recettes générées par le centre Paris Anim' Simon Le Franc, la passation d'un marché public, qui ne fait pas ouvrir de risques aux gestionnaires et permet d'obtenir une plus grande réactivité de celui-ci aux orientations de la société par la Ville, paraît être le mode de gestion le plus adapté.

Je vous propose donc de retenir le marché public comme seul mode de gestion des deux centres Ruth Bader Ginsburg et Simon Le Franc, et donc d'ouvrir une procédure de marché public pour les deux à partir du 31 août 2025. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. C'est une délibération relativement technique, mais qui permet d'ouvrir cette procédure. S'il y a des questions ou des interventions, n'hésitez pas à vous signaler. S'il n'y en a pas, je vous propose de porter aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On poursuit avec des délibérations propres. La prochaine concerne l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025, délibération traditionnelle, et c'est Shirley qui vous la présente pour Luc FERRY dont elle porte le pouvoir. Merci.

**2024 PC 15 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025**

**2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Vous connaissez ma passion pour les chiffres et pour ces questions, vous allez voir, sur l'analyse hautement qualitative. Effectivement, Luc est absent et souffrant, donc je m'excuse.

On commence par l'inventaire, et l'on regroupe les délibérations des PC 15 et DDCT 136. On est d'accord, Monsieur le Maire ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de présenter toutes les futures réunions que vous voulez.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

C'est parti.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Non, mais pour expliquer, il y a une délibération propre et une délibération en Conseil de Paris, je n'ai pas très bien compris pourquoi, car elles portent sur le même objet. Et évidemment, je propose qu'on les présente ensemble et qu'on les vote ensemble.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Très bien. Donc pour les présentations de l'inventaire de l'équipement de proximité pour l'année 2025 et l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025, on regroupe les délibérations, car ce sont les mêmes : l'une relève des équipements de Paris Centre, et l'autre, plus globale, concerne tout Paris. L'objet de la déclaration, c'est que la démocratie de proximité promulguée en 2002 est venue conforter le processus engagé depuis 2001 de déconcentration et de décentralisation au profit des mairies d'arrondissement pour améliorer le service public municipal et le rapprocher des Parisiennes et des Parisiens.

Les équipements de proximité sont à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale, ainsi que les espaces verts dont la superficie est supérieure à un hectare qui ne concernent pas l'ensemble des habitantes et des habitants de la

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

commune ou les habitants et les habitants de plusieurs arrondissements et qui n'ont pas de vocation nationale.

Il y a actuellement 201 équipements de proximité dans Paris Centre. Cette année, on peut noter une augmentation du nombre d'équipements de proximité dans le secteur de Paris Centre, ce qui montre l'engagement dans le développement de ce service public municipal.

Proposition d'un ajout à l'inventaire pour 2025 : les jardins de la Fontaine des Innocents, le jardin de la Bibliothèque nationale de France, l'annexe du Centre Paris Anim' Ruth Bader Ginsburg.

Et proposition de retrait de l'inventaire pour 2025 : école Cambon, devenue académie à destination de jeunes Parisiennes et Parisiens et l'annexe de l'école polyvalente Béranger. J'espère n'avoir rien oublié.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci je n'ai pas de commentaire, sinon pour les fameuses jardinières, en général c'est une opération assez technique et l'on en a déjà parlé souvent, mais les jardinières de la Fontaine des Innocents, cela nous parle, puisque je rappelle que cela a été en grande partie financé et sauvé par la mairie de Paris Centre : le budget de notre fameux État spécial, donc on est très heureux de la livraison de cette fontaine. Je précise ici aussi, puisque la question va être posée sûrement sur les réseaux, puisqu'il reste encore à faire le sol, on avait prévu de le faire après les Jeux olympiques et paralympiques, puisque dans l'ordre des travaux il fallait que les machins puissent accéder à la Fontaine jusqu'au dernier moment, et donc le sol était posé en dernière instance. Ce sera fait dans les semaines ou mois qui viennent. Le fameux sol de la Fontaine, il ne reste plus que cela à faire, mais je crois que tout le monde a pu admirer la Fontaine, et donc ce petit écrin végétal que la mairie de Paris Centre a tenu à financer et à voir éclore. Merci, Shirley, pour ces délibérations.

S'il n'y a pas de contre-indication, je vous propose de les voter ensemble comme elles ont été présentées. C'est donc la PC 15 et la DDCT 136 portant sur le même objet. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Je crois que c'est Shirley qui continue aussi, histoire de changer un petit peu de sujet, en présentant les deux prochaines délibérations qui portent sur le cadre des dotations : la répartition des dotations de l'État spécial d'arrondissement. Il s'agit donc du budget en propre de la mairie de Paris Centre, mais qui n'est, bien entendu, pas le seul budget que nous avons à notre disposition pour les habitantes et les habitants.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025**

**2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025**

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Merci Monsieur le Maire. Il convient donc de fixer à ces délibérations le cadre de référence de la répartition des dotations des États spéciaux d'arrondissement (DESA) pour la préparation du budget primitif 2025. Ceux-ci comprennent une dotation d'animation locale (DAL), une dotation de gestion locale (DGL), une dotation d'investissement active. La DAL finance des dépenses liées à l'information des habitantes et des habitants du secteur (événements et cérémonies) à la démocratie et à la vie locale, aux activités culturelles, aux interventions relatives aux travaux d'urgence et à la gestion d'équipements de proximité. Le montant de la DAL est calculé et réparti entre les arrondissements par le Conseil de Paris lors de l'examen du budget.

Les crédits de la DGL permettent d'assurer les dépenses de fonctionnement de l'équipement de proximité dont le Conseil de secteur de Paris Centre a la charge.

La DIV couvre les dépenses d'investissement liées à des équipements autres que les équipements de proximité. Les mairies d'arrondissement peuvent engager la DIV sur les opérations de travaux sur la voirie ou sur des équipements gérés par la Ville de Paris.

Il s'agit pour le Conseil de secteur de reconduire l'autorisation de réaliser des dépenses sur ce type d'équipement en passant des marchés de travaux correspondants. Cette dotation est également constituée de crédits mis à la disposition des conseils des quartiers.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Les principes de réparation des crédits de la DAL sont :

- l'attribution à chaque arrondissement d'une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement,
- l'attribution ensuite de 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement, suivant la statistique la plus récente connue,
- l'attribution des 50 % de crédit restant en fonction des critères socio-économiques, à raison de 40 % pour atteindre la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence, selon la dernière statistique connue, et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré, et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire.

La DGL comprend deux parties. La première partie sur les sommes effectuées dans les CP pour l'ensemble des arrondissements qui ne peuvent être inférieurs à 80 % du montant total des dotations de gestion locales des arrondissements. Et la part de chaque arrondissement est modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans la liste des équipements de service relevant des attributions de l'arrondissement. En deuxième partie, les sommes affectées par le CP sont réparties entre les arrondissements en tenant compte des caractéristiques propres des arrondissements. Sa répartition est effectuée de la manière suivante :

- 50 % des crédits sont répartis entre les arrondissements ; certains d'entre eux selon des critères arrêtés par le CP, à partir des caractéristiques propres de chaque arrondissement, et notamment de la composition socioprofessionnelle de la population.
- 50 % des crédits sont répartis entre les arrondissements : 25 % selon l'importance de la population, 25 % selon l'écart relatif entre le montant moyen par habitant, sur des bases d'imposition. Je vous passe donc le détail.

Et pour terminer la dotation d'investissement, les dépenses d'investissement doivent être réalisées dans les conditions suivantes :

- les décisions de réalisation des travaux doivent être conformes au règlement en vigueur,
- les avis et autorisations de travaux nécessaires doivent être préalablement obtenus,
- les dépenses d'investissement ne peuvent excéder la limite des crédits ouverts à l'État spécial de l'arrondissement du secteur,

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

– et enfin, les équipements pour lesquels ces dépenses d'investissement sont effectuées doivent être propriétés de la Ville de Paris ou gérés par la Ville de Paris qui devra disposer du titre de gestion correspondant.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Shirley. C'est bien d'avoir des élus qui s'intéressent à des sujets dont ils n'ont pas l'habitude. C'est la fixation du cadre. On aura l'occasion de redébattre ici des enveloppes précises de chacune des dotations, puisque c'est aussi un marronnier, cela revient régulièrement, et on aura bientôt, dans quelques mois je crois, cette possibilité d'en discuter. Là, on parlera gros sous et argent, mais ce sera aussi l'occasion de parler de ce que ces enveloppes peuvent financer. Je vous remercie.

Donc c'était la présentation du cadre. Ce n'est pas sans lien avec la déclaration précédente, puisqu'on finance les équipements de proximité sur notre budget propre. C'était donc les DDCT 134 et 135. Je vous propose de voter tout cela. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons passer à la traditionnelle série des discussions des affaires culturelles qui, par ordre alphabétique des directions de la Ville, ouvrent traditionnellement le Conseil avec Benoîte LARDY, adjointe en charge de la culture, et qui nous présente aussi quelques regroupements de délibérations issues de la direction des affaires culturelles.

**2024 DAC 337 Subventions (324 475 euros) et conventions avec  
6 établissements cinématographiques parisiens.**

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques  
et paralympiques de Paris 2024**

Merci Monsieur WEIL, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La première délibération, la DAC 337, porte sur l'attribution de subventions d'investissement à six cinémas indépendants, majoritairement classés d'art et d'essai, parmi lesquels, dans Paris Centre, le Luminor. Pour le Luminor, il s'agira d'une subvention destinée à financer le

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

retraitement des fauteuils de ses deux salles, ainsi que des travaux de mise aux normes électriques.

**2024 DAC 350 Subventions (11 500 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre et signature d'une convention.**

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

La seconde délibération, la DAC 350, est la suite et la fin de l'attribution des subventions au titre de l'action culturelle de Paris Centre, anciennement dit crédit BLOCHE. Il en restait trois, nous en avons déjà attribué en mai dernier. Et là, il s'agit d'une subvention de 2 500 € pour l'association du comité d'animation culturelle de Paris 1 ; 6500 € pour l'association Fonds Social Juif unifié pour la dix-neuvième édition du Festival de la culture juive ; et 2 500 € pour l'association Kiosquorama pour l'organisation dans le 4<sup>e</sup> arrondissement du festival qui aura lieu très prochainement, le 28 septembre, au clos des Blancs-Manteaux.

**2024 DAC 467 Subventions d'équipements pour des associations de pratiques amateurs**

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

La troisième délibération, la DAC 467. Il s'agit là de subventions d'équipement pour des associations de pratiques amateurs. Deux sont situées dans Paris Centre puisqu'il s'agit du Musée en herbe, pour un montant de 8 000 €, et de l'autre association pour un montant de 3 000 €. Ce sont deux associations qui sont particulièrement bien dotées cette année, puisqu'elles ont également une subvention dans le cadre du Fonds d'animation local. Voilà, ce sont mes trois déclarations. Je pense qu'on peut les voter ensemble.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous remercie. Donc les DAC 337, 350 et 467. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose qu'on poursuive avec la direction des affaires culturelles, mais qui comprend un volet patrimonial, et c'est dans ce cadre que vous avez un projet de

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

délibération qui concerne un contrat de convention avec l'association Paris Historique, c'est Yoann ROSZÉWITCH qui la présente.

**2024 DAC 233 Renouvellement du bail des locaux de l'association Paris Historique**

**Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, en cette période de Journées européennes du patrimoine qui auront lieu dans quelques jours, je vous présente donc cette délibération pour cette association que l'on connaît toutes et tous très bien, Paris Historique, qui se bat pour la préservation du patrimoine, de l'histoire de Paris à travers différentes activités qu'on connaît également. Au sein de ses locaux, qu'on va évoquer dans un instant, rue François-Miron dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, elle organise un certain nombre d'événements, notamment des conférences, des visites guidées de ses propres locaux, mais aussi d'autres monuments dans Paris, et même au-delà. On peut évidemment noter, puisque c'est sa grosse activité, actuellement la restauration du cellier d'Ourscamp au sein de ses locaux. Également des activités, de très belles bibliothèques au sein de ses locaux, une boutique librairie que je vous invite à découvrir également.

Il s'agit aujourd'hui, comme cela a été dit, de poursuivre le bail précédent d'une durée de neuf ans qui se termine. Il a été signé en octobre 2015, sachant que l'association occupe ces locaux depuis les années 1960. Le bâtiment a fait l'objet d'un projet de démolition, et donc ils l'ont restauré et ensuite ils l'ont occupé avec ce bail de neuf ans qui s'achève très prochainement, le 13 octobre 2024, d'où le vote ce soir d'un nouveau bail civil d'une durée d'un an, renouvelable une fois pour ces locaux d'une superficie avec pondération de 357 m<sup>2</sup>, un montant de loyer de 18 540 €, donc cela a une valeur négative au bien, au-delà à plus de 100 000 €. C'est donc un avantage en nature estimé à 88 560 €. Je vous invite à voter pour cette délibération, pour ce bail, à la fois pour la convention et le loyer de 18 540 €. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. C'est donc la DAC 233. Pas de question ou intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On change un petit peu de secteur avec une libération qui concerne les projets entrepreneuriaux. C'est Boris qui présente, en duo avec Jacques, je crois.

**2024 DAE 1 Subventions (745 000 euros), conventions avec treize organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je te laisse en solo.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Alors, je ne sais pas si ce sera un solo très lyrique, mais il faut l'être, lyrique, à propos de ces projets porteurs d'impact social. C'est évidemment une démarche dans laquelle la Ville de Paris s'est impliquée depuis très longtemps, et donc, on ne le dit jamais assez, mais certaines entreprises peuvent porter des projets qui aident à l'insertion socioprofessionnelle de publics fragiles, c'est-à-dire des bénéficiaires du RSA, des résidents des quartiers prioritaires. Ainsi, leur donner un emploi, c'est peut-être même les aider à aller vers la création de leur activité, c'est aussi aller les aider à avoir une alimentation plus durable, avoir des petites habitudes qui sont plus proches de la transition écologique, une consommation plus responsable. Bref, faire du bien à l'économie en faisant du bien à la société, ce qui n'est évidemment pas contradictoire. Et donc, il est question d'aider ces personnes qui sont éloignées de l'emploi. Et pour ce faire la Ville de Paris a lancé en 2024 la seconde édition de l'appel à projets Jeunes Pousses qui contribue à développer ces outils qui permettent de répondre à la fois aux besoins des créateurs d'activité et à la fois à cette population fragile dont on a parlé.

Donc, il y a un ensemble de structures qui sont aidées pour un montant, je vais vous donner le chiffre exact, de 745 000 €. Et également l'association Empow'Her. Je voulais parler de celle-ci en particulier qui a pour objet d'accompagner les femmes créatrices d'entreprises à impact. Ce sont des structures qu'il faut bien évidemment soutenir, tout comme Groupe SOS bien connu de nos services puisque c'est une structure qu'on accompagne depuis longtemps. Je vous invite donc à voter favorablement à cette

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

délibération. Si jamais mon collègue Jacques veut ajouter quoi que ce soit, je l'invite à faire un tango.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Non, c'est très bien présenté comme cela. Je veux simplement préciser que ce sont des actions qui portent sur l'insertion économique et l'économie sociale et solidaire qui seront financées sur le budget participatif. C'est ce qui justifie la présentation de Boris. Mais je n'aurais pas fait mieux que lui.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ce sont les mêmes poches, mais effectivement dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, beaucoup de ces structures sont dans les arrondissements, ce qui est logique puisque les Jeunes Pousses, c'est un peu une émanation de Silicon Sentier, marque dont on cherche à faire revivre la fibre. Et d'ailleurs j'en profite pour dire qu'à ce sujet, on aura notamment le 17 octobre un premier lancement du comité des jeunes entreprises.

**Amina BOURI Ecologiste Paris Centre**

Je ne prends pas part au vote en tant que présidente d'Empow'Her.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. On a même d'ailleurs des élus qui font partie des Jeunes Pousses et de ces regroupements. Merci Amina. C'est la DAE 1. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre**

Pardon, c'est une abstention. En fait, on a étudié un certain nombre de délibérations, dont celle-ci d'une manière plus approfondie. Moi j'avais quelques doutes sur deux des associations, notamment sur ce qui est écrit dans leur objet et la présente délibération. N'ayant pas pu aller plus dans le détail, je m'abstiens, mais c'est personnel.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je comprends et n'hésitez pas à nous solliciter. En tout cas, c'est vrai, je le reconnais, il y avait peu de temps pour préparer puisque cette partie a été versée très tardivement au dossier. On peut en discuter en dehors de notre Conseil, mais merci, je comprends. Donc je disais qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Une. Et qui vote pour ? Je revérifie, mais a priori je pense



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

que la délibération est adoptée à une très large majorité que l'on peut consigner dans le compte rendu.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous remercie et on poursuit cette fois-ci à deux voix puisqu'il s'agira en effet d'une délibération qui croise financement et budget consultatif dont s'occupe Boris. Je rappelle d'ailleurs que vous pouvez voter. Je vous laisse présenter l'économie circulaire et l'insertion dans l'ordre que vous souhaitez.

**2024 DAE 9 Budget participatif parisien - Conventions, avenants et subventions (898 000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire**

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Avant de parler du budget participatif, j'ai une question pour vous, Monsieur le Maire, est-ce que vous *pimpez votre waste* ? Parce que Pimp Your Waste, c'est une des structures qui est lauréate de l'appel à projets dont il est question ici. C'est une entreprise solidaire qui est spécialisée dans la menuiserie de réemploi. Évidemment, du *waste*, des déchets, il y en a partout, y compris sur le bois. On déconstruit des bâtiments, on fait de l'événementiel avec des structures éphémères, il y en a même de très connues dans le jardin des Tuileries. Et donc je ne sais pas si on va donner la vasque de la flamme olympique, mais en tout cas c'est évidemment avec l'événementiel quelque chose qui génère de beaucoup de matériaux qui ont beaucoup d'intérêt à être recyclés. Donc j'ai parlé de Pimp Your Waste.

J'aurais dû surtout parler de CycloCare parce que c'est la structure qui est dans Paris Centre, qui a un nom un petit peu moins accrocheur, mais CycloCare est spécialisé dans les ateliers vélo en entreprise et permet la révision, la réparation soit en itinérant, soit en fixe, et aide le grand public à réparer son vélo, et à être acteur de sa mobilité.

Donc on a une partie de ce budget participatif qui permet de financer onze structures parisiennes qui étaient lauréates de l'appel à projets Cap sur l'économie circulaire. Jacques, veux-tu dire un mot ?

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Oui, alors je vais essayer de ne pas faire de redite par rapport à ce que tu as dit. Je vais simplement d'une part souligner que c'est un cas de marronnier, mais dont on se réjouit de voir apparaître les fruits, ces délibérations pour les structures d'économie sociale et solidaire, parce que Paris tient très fortement à cette manière de concevoir l'activité économique, notamment parce que c'est un levier pour la transition écologique et solidaire de notre ville, mais aussi parce que c'est un des moyens de retour à l'emploi les plus efficaces qui soient puisque 64 % des personnes éloignées de l'emploi, c'est-à-dire au chômage, au RSA ou même sans rien, 64 % de ces personnes ayant travaillé dans une structure de l'économie sociale et solidaire en ressortent avec soit un emploi pérenne, soit avec une formation pour repartir vers une nouvelle direction professionnelle. Donc on s'en réjouit.

Et la deuxième chose que je voulais noter pour plus de « justice » entre guillemets, c'est qu'il y a une deuxième structure qui est de Paris Centre, si je puis dire, c'est Les Grands Moyens Construction qui est une société parmi les 11 lauréates de ces financements de la Ville de Paris liés au budget participatif, en l'occurrence cette deuxième structure c'est Les Grands Moyens Construction qui est basée rue Dupetit Thouars, juste à côté d'ici, et qui est dans le gros œuvre, le second œuvre du bâtiment qui fait travailler des personnes éloignées de l'emploi et avec un taux de réinsertion très efficace et une satisfaction client qui encourage à poursuivre ces activités. Pour l'encourager concrètement, la Ville de Paris propose, si vous votez favorablement, ce dont je ne doute pas, de lui attribuer une subvention de 30 000 € pour continuer ses activités et ses projets d'investissement et un complément de 75 000 € au titre de 2023 pour son projet Tous Récup, là encore lié au budget participatif. En effet, Tous Récup permet de recycler tous les matériaux, notamment du second œuvre de construction, plutôt que de les laisser en décharge, il s'agit de les réutiliser, de les mettre dans les bonnes filières de retraitement. Et c'est une très belle opération pour la planète. Merci pour votre attention.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je ne réponds pas à la question, parce que j'ai pensé qu'il parlait de *Pimp Your Waste* « tour de taille », mais j'ai bien compris que c'était le « Waste », c'était la récupération. Je vous remercie. C'était la DAE 9. Tout se recycle et tout se valorise. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE  
Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On poursuit avec l'activité économique, mais on s'intéresse aux marchés alimentaires aux marchés découverts, et c'est donc Dorine BERGMAN, adjointe notamment aux commerces, à l'artisanat et à la vitalité économique aussi, qui nous présente la délibération suivante.

**2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public**

**Dorine BERGMAN Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vous emmène au marché, puisque c'est un point fort de la capitale. Ces marchés découverts alimentaires et biologiques sont particulièrement appréciés par les Parisiennes et les Parisiens. On se souvient d'ailleurs que pendant le COVID, ils avaient demandé fortement à ce que les marchés découverts puissent fonctionner, demande à laquelle la Ville de Paris avait réussi à accéder. En effet, ils ont une fonction sociale d'animation du centre, ils donnent l'occasion à toutes et à tous d'avoir accès à une offre de qualité, diverse, saine et abordable.

Au total, il y a 72 marchés découverts alimentaires en activité, dont le marché d'Aligre qui est géré dans le cadre d'une autre délégation de service public que celle dont nous allons parler maintenant.

Alors ces quatre marchés, je vous les rappelle tout de même pour mémoire, je suis sûre que vous les connaissez tous et que vous les fréquentez régulièrement : le marché Baudoyer, le marché Bourse, le marché Montmartre, le marché Saint-Honoré.

Les délégués ont un cahier des charges très précis auquel ils doivent répondre, ils assurent l'installation des marchés, la gestion des commerçants et de leurs emplacements, l'entretien des équipements, la fourniture et l'entretien des tentes-abris qu'on appelle plus familièrement « barnums ». Ils participent à la collecte et au traitement des déchets. En revanche, c'est la Ville qui assure la collecte et le nettoyage des marchés.

La DSP a pour échéance le 3 janvier 2026 ; cette délibération a donc pour but de nous faire approuver le principe de la reconduction d'une délégation de service public pour la gestion des marchés alimentaires parisiens.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

On peut d'ores et déjà tracer un bilan de cette gestion déléguée, il y a effectivement des aspects positifs : l'organisation réactive, l'adaptation à la ville et aux besoins des usagers et des commerçants, tout en garantissant les droits de la collectivité parisienne qui perçoit une récompense. Cependant, la direction des affaires économiques s'est d'ores et déjà penchée sur la préfiguration d'un cahier des charges pour la future consultation, avec des clauses nouvelles remaniées sur plusieurs sujets. Je vous propose d'en énumérer certains, pas de façon exhaustive :

- Il s'agit d'abord de la proposition d'une offre accessible au plus grand nombre afin de soutenir le pouvoir d'achat des personnes les plus modestes et notamment des étudiants qui sont nombreux à Paris, avec des promotions de fin de marché, des dons à des résidences sociales ou étudiantes, des invendus remis aux associations et/ou déposés dans des frigos solidaires.
- Le deuxième aspect, ce sont des équipements plus esthétiques par la généralisation de prototypes qui seraient amenés à remplacer les tentes-abris habituelles avec notamment le dispositif d'ombrières, par temps chaud pour faire son marché à l'ombre, et qui protégerait aussi les fruits et les légumes des intempéries. Quelques marchés à Paris ont eu la chance d'expérimenter ces prototypes.
- Ensuite, le déploiement d'espaces de convivialité qui sont d'ores et déjà aménagés sur des marchés. Il est prévu à la prochaine DSP que ces espaces de convivialité puissent aussi être utilisés par les associations locales, les conseils de quartier.
- Le renforcement de la diversité de l'offre en privilégiant des producteurs dont la production est située à moins de 250 km de Paris. Et évidemment, je me tourne vers ma voisine Audrey PULVAR dont c'est la délégation et qui travaille beaucoup sur ces questions d'alimentation durable.
- Ensuite la gestion des déchets avec la collecte généralisée des biodéchets. Aujourd'hui, 54 marchés sur 71 sont équipés en gestion des biodéchets légumes et fruits, et poissonnerie de façon séparée. La prochaine étape, dans le prochain contrat, sera de passer aux déchets carnés pour pouvoir les valoriser par la suite et, à côté de cela, des collectes sélectives de ce qu'on appelle les multimatériaux.
- Un plan d'action pour réduire la quantité de déchets produits, notamment les emballages, les sacs, la vaisselle, les cagettes, avec un dispositif de collecte et de valorisation des cagettes jetables. Vous avez tous remarqué qu'à la fin du marché on a des piles de cageots qui s'entassent. Actuellement, les équipes de la propreté ramassent, et malheureusement ne valorisent pas.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

– Enfin, puisque la suppression des sacs plastiques à usage unique avait déjà commencé, l'objectif de la prochaine délégation, du prochain contrat, sera d'obtenir la suppression intégrale des sacs plastiques.

Alors il y aura toujours secteurs, mais ces secteurs seront remaniés. L'appel à projets impliquera tous ces éléments, plus d'autres que je n'ai pas cités, avec une tarification différenciée des droits de place en hausse. C'est un aspect important, notamment pour favoriser l'installation de producteurs agricoles et de producteurs en bio. En effet, les droits de place à Paris sont inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans bon nombre de villes françaises limitrophes de Paris, en très proche banlieue, en petite couronne, voire sur tout le territoire. Les écarts sont très significatifs : à Paris, le mètre linéaire est à 4,33 € environ. Et dans certaines villes, qu'il s'agisse de villes limitrophes, voire de Marseille, Bordeaux, Rennes ou Orléans, on a des montants de droits de place qui peuvent aller jusqu'à 9 ou 10 € du mètre linéaire. Donc évidemment, cela fait une différence de recette pour la collectivité territoriale. Ainsi, cette présente délibération permettra à la mairie de Paris de mettre en œuvre cette procédure de DSP et de procéder à un appel à candidatures. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Dorine. Ce sujet te passionne et on le comprend. Mais voilà, il faut s'en tenir au temps. C'était de la DAE 123.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Bien sûr, je vais voter pour, mais il y a quand même une réserve. Il faudrait garder le contrôle et s'assurer de la qualité de l'offre et de la dimension alimentaires, parce que franchement, moi j'adore tous ces marchés, c'est vrai qu'à un moment donné il y a quand même beaucoup de vêtements, beaucoup de bijoux, et cetera, alors que finalement les habitants sont très demandeurs notamment sur l'alimentation pour les jeunes, et cetera. Est-ce que dans le cahier des charges ce n'est pas quelque chose qu'il faut ajouter ? Effectivement, ajouter qu'en fin de marché, il faut donner à des associations ou donner à des étudiants, cela est hyper essentiel. Mais quand même, la qualité de l'offre et la dimension alimentaire, je pense que c'est vraiment quelque chose qu'il faut ajouter.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**Dorine BERGMAN Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.**

Tout à fait d'accord.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je me permets d'intervenir parce que en termes de concurrence, c'est un peu limité. Ensuite, la tarification a beaucoup évolué ces dernières années. On ne voit pas très bien quel est le cap définitif. En 2019, avant que je sois élu, on annonçait des baisses de tarification, et là on remonte. Il y a une sorte de confusion. On va juste s'abstenir et prendre le temps de la réflexion. Mais c'est parti pour un mandat. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. On est disponible pour discuter. La difficulté sur les marchés est d'arriver à trouver et à attirer des marchands avec un mix qui leur convienne et évidemment avec le cahier des charges qu'on souhaite, c'est-à-dire d'abord l'alimentation, sur un équilibre assez précaire, et c'est dans ce cadre que la ville est passée de trois zones à deux zones pour rendre les zones plus attractives. Voilà donc pourquoi le marché parisien est coupé en deux. Donc je comprends, c'est la DEA 123. Pardon Corinne.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

J'ai juste une question avant. Bien sûr, je vais voter cette délibération, mais il est dit dans la délibération, que pour les biodéchets il y a un tri différent pour tout ce qui est poisson, donc en fait dans les bornes qu'on a dans la rue, on ne peut pas jeter les arêtes comme cela ? Il faut les mettre dans la poubelle verte ?

**Dorine BERGMAN Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.**

Non, dans ce cahier des charges, on parle des déchets des professionnels qui sont sur les marchés. On ne parle pas des bornes d'apport des déchets alimentaires qui sont ouvertes à tout un chacun, et plutôt aux habitants et aux habitantes. Mais dans le dispositif des bornes d'apport de déchets alimentaires, on peut parfaitement, puisqu'il s'agit d'un processus de méthanisation et pas de compost, on peut parfaitement mettre dans son sac des déchets alimentaires du type arêtes de poisson ou os de poulet, ou ce genre de chose. Donc voilà, c'est un peu différent.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE  
Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup et je pense qu'on peut en profiter pour rappeler à tout le monde qu'en effet on a installé des points d'apport volontaire, c'est-à-dire des bornes de valorisation des déchets alimentaires, mais à destination du grand public, sur tous les marchés puisqu'un marché est un endroit assez pratique pour apporter ses déchets. Si l'information n'est pas passée, j'en profite pour le rappeler. C'est un sujet qui nous intéresse beaucoup, on fera sûrement une communication sur ce sujet puisque la Ville continue à déployer encore plus de points où on peut valoriser et apporter ses biodéchets. Merci beaucoup.

C'est à DAE 123 : qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Je compte les abstentions : il y en a quatre. Qui ne prend pas part au vote ? Il n'y en a pas. Et le reste vote pour. Qui vote pour ? Je recompte. Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Alors on poursuit ces délibérations qui concernent les commerçants avec les délibérations prochaines qui concernent des exonérations qui sont faites à des marchands qui ont souffert de différents événements, et je laisse Dorine nous les présenter : DAE 262 et DU 140. Elles proviennent de deux directions différentes, mais elles concernent le même objet.

**2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II – Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 – Exonération des droits de place des commerçants**

**Dorine BERGMAN Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.**

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Oui, là, cela va être beaucoup plus simple, et cela va aller beaucoup plus vite. Effectivement, dans la DAE 262, il s'agit d'exonérer des commerçants de marchés découverts et notamment les commerçants du marché aux fleurs Reine Elizabeth II, qui ont été impactés par les interdictions de tenue de marché certains jours pendant les Jeux olympiques et

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

paralympiques. L'exonération porte sur un certain nombre de jours où ces marchés n'ont pas pu fonctionner. Cela concerne les commerçants abonnés des marchés découverts alimentaires, en l'occurrence celui de la rue Montmartre, le marché Bourse, le Marché Baudoyer, ainsi que les commerçants du marché aux fleurs Reine Elizabeth II.

**2024 DU 140 Prolongation sur 2024 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité a été fortement perturbée suite à l'incendie de 2019 (Paris Centre)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Et dans la DU 140, malheureusement c'est un marronnier, mais on pense qu'il va toucher à sa fin prochainement. Il s'agit à nouveau, comme depuis 2019 et en tout cas depuis le début de cette mandature, d'exonérer les commerçants du quartier de Notre-Dame de Paris de leur droit de voirie en raison de l'activité qui est liée à l'entrée très importante au chantier. Ces exonérations ont été votées et appliquées chaque année depuis 2019, et je vous propose une nouvelle fois de les appliquer pour 2024. Et les commerces concernés sont situés sur les voies suivantes : rue du Cloître-Notre-Dame, rue Chanoinesse, rue d'Arcole, et quai aux fleurs. Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir voter ces deux délibérations.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Dorine. Comme tu le dis, depuis 2019, avant même la mandature, il avait été souhaité, après l'incendie, qu'on puisse exonérer, avec les différents adjoints, mais sous la maire de Paris, d'accorder cette exonération qui évidemment est normale puisque depuis l'incendie les commerçants vivent quand même une situation difficile. J'espère que la réouverture de la cathédrale, la grande réouverture le 8 décembre avec le retour au culte et au public va être un grand moment. On regardera sûrement en détail pour la rue du Cloître-Notre-Dame qui a encore des travaux à faire pendant quelques mois. On verra pour l'année 2025. Mais en tout cas, on s'achemine vers la sortie de cette période de crise pour les commerçants. Et merci de rappeler aussi, on l'avait souhaité ici, mais c'est chose faite par cette délibération, que c'est la première délibération de l'exonération liée aux Jeux olympiques et paralympiques et elle nous concerne directement au marché aux fleurs. Donc je vous propose de voter effectivement la DAE 162 et la DU 140, si vous êtes d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas par le vote ? Je vous remercie. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons à des sujets différents : des écoles d'art appliquées, des sujets présentés par Jimmy BERTHÉ, adjoint notamment en charge des métiers de la mode et des créateurs.

**2024 DAE 150 Écoles d'arts appliqués – Dotation complémentaire de fonctionnement de 229 000 euros.**

**2024 DAE 151 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (2 068 200 euros) et subventions d'investissement (1 200 000 euros), au titre des exercices 2024 et 2025**

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au maire, en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs.**

Merci, Monsieur le Maire. Alors comme vous le savez, l'école Duperré perpétue et développe les savoir-faire des métiers d'art en offrant aux élèves des formations ouvertes sur les nouvelles techniques de l'artisanat, du design, mais aussi à l'international. L'école Duperré est spécialisée dans les métiers d'art, de la création, liés au travail textile, mais aussi de la céramique. Elle s'inscrit dans la politique ambitieuse de la Ville lancée depuis plusieurs années en faveur des métiers d'art, de la mode et du design. Elle participe à développer des formations d'excellence, gratuites, à stimuler la créativité parisienne, à faire briller aussi Paris comme capitale de la création et à contribuer à l'économie de proximité, à l'innovation, et à la transition environnementale.

Alors concernant les subventions d'investissement, il est proposé d'accepter d'attribuer 190 000 € de subventions d'investissement à l'école Duperré, ce qui permettra notamment l'acquisition de matériel informatique, logiciels, matériel audiovisuel, mobilier, matériel spécialisé pour les ateliers nécessaires au bon fonctionnement de l'école. Aussi, en vue de son installation dans l'annexe qui sera située dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, l'école pourra accueillir ainsi un traceur, des armoires sécurisées, une table lumineuse et une imprimante 3D.

Ensuite, concernant les dotations en fonctionnement, après revalorisation en 2024, je vous ai proposé de stabiliser des dotations de fonctionnement de cette école et de verser, en 2025, 350 600 € à l'école Duperré.

Enfin, concernant la DAE 150 des dotations complémentaires de fonctionnement, l'école Duperré, comme je l'ai dit tout à l'heure, intègre une nouvelle annexe en ce moment et prévoit tous les travaux, des dépenses supplémentaires de fin d'année, des avenants sur des contrats, un déménagement.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Aussi, afin de compenser une partie des hausses de l'énergie et des contrats de maintenance essentielle au bon déroulement des enseignements, il vous est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de fonctionnement qui s'élève à 70 000 € pour l'école Duperré. Je voulais enfin souligner que cet effort supplémentaire s'inscrit dans la politique de soutien de la Ville à ces écoles d'excellence, affectées par la crise économique, mais aussi par les impacts de la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage. La Ville de Paris entend continuer à promouvoir auprès de ses partenaires économiques et internationaux le vivier de talents pour nos trois fleurons que sont les métiers d'art, la mode et le design français. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Jimmy. Tu as groupé les deux délibérations. Juste pour dire que l'annexe à Duperré sera malheureusement dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, très loin. On avait bien proposé un local, je ne sais pas ce qui a présidé au choix, et donc l'école Duperré qui est en face de la mairie a deux annexes en réalité, une dans le 2<sup>e</sup> arrondissement dans l'une de nos écoles et la prochaine dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, avec un petit lien par la Seine.

Donc c'était les deux DAE 150 et 151. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons ce Conseil en s'appliquant au sujet qui concerne les affaires scolaires. Et c'est donc Karine BARGALI qui reprend la parole.

**2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros).**

**2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156 089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous propose de regrouper la DASCO 34 et 43. Vous verrez que c'est dans le désordre, cette fois. Alors, la DASCO 34, ce sont des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et des



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

subventions pour travaux que nous votons à chaque Conseil, avec des dotations complémentaires pour le collège César Franck ; des subventions d'équipement concernent le collège Victor Hugo, avec des équipements pour la salle de SVT, pour la salle de physique chimie ; puis un renouvellement de 20 ordinateurs à écran, à hauteur de 12 000 €. Et nous avons des subventions pour travaux avec, pour le collège Couperin, trois servomoteurs dans la chaufferie. À chaque délibération apparaît un nouveau mot technique. Voilà, c'est la première délibération.

Ensuite, nous avons DASCO 43 à propos du budget participatif des collèges. Si vous vous souvenez, en juin, nous avons voté pour un budget participatif pour Poquelin et César Franck, et là, nous poursuivons avec les projets de budget participatif pour les collèges Charlemagne, François Couperin et Victor Hugo, avec une thématique du vivre-ensemble choisie pour les collèges Charlemagne et François Couperin ; puis le thème des JO avec des équipements pour le breaking et le skate, entre autres, parce qu'il y a beaucoup d'autres équipements proposés pour le collège Victor Hugo. Donc, je vous propose de grouper ces deux délibérations et de voter pour la DASCO 34 et DASCO 43. J'ai bien sûr parlé de ce qui concernait les collèges de Paris Centre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Karine, pour cette présentation succincte. Il s'agit donc de soutenir nos collèges, même en cités scolaires administrées par la région, donc on travaille très bien avec la région, et l'on finance d'ailleurs les collèges en cité scolaire. C'était les DASCO. 34 et 40. S'il n'y a pas de questions, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité, et c'est tant mieux.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On poursuit avec d'autres délibérations concernant les affaires scolaires.

**2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)**

**2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Alors je groupe d'abord les DASCO 35 et 36 qui concernent les dotations initiales de fonctionnement pour les collèges, aussi bien pour les collèges autonomes que pour les collèges en cité scolaire, à savoir Victor Hugo et Charlemagne. Donc pour la DASCO 35 et la 36, il s'agit des dotations initiales de fonctionnement, c'est-à-dire des dotations pédagogiques à l'élève, les dotations de chauffage, d'électricité, d'entretien, de balayage. Je n'ai pas lu dans les détails, mais en tout cas, ces dotations restent parce que la Ville reprend en central, en direct, les dépenses de chauffage, d'électricité progressivement, pour avoir un effet de volume sur les contrats.

Nous avons également la baisse démographique : malheureusement, on perd des enfants chaque année dans les collèges. Or, comme ce sont des forfaits à l'élève, automatiquement cela baisse les dotations. Mais surtout, il y a un recours à l'autofinancement puisque les collèges n'ont pas vocation à avoir des fonds de roulement de six mois, mais plutôt de trois mois. Tout cela fait que nous avons des dotations qui s'élèvent pour Poquelin à 93 391 €, pour César Franck à 52 354 €. Je ne vais peut-être pas vous faire le détail puisque tout est écrit dans votre délibération. Je vous propose de voter la DASCO 35 et la DASCO 36 en même temps, et je suis à votre disposition si vous avez des questions, bien sûr.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Karine. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On poursuit avec les deux suivantes.

**2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025**

**2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Ensuite, c'est la DASCO 138 et la DASCO 56, sur la dotation de la Ville pour les actions éducatives des collèges et les dotations complémentaires. Je vous propose de tout voter ensemble.

Depuis l'année dernière, la façon de calculer les dotations éducatives a changé avec également un forfait à l'élève. Donc tous nos collèges sont inscrits dans le même niveau en termes de classes de dotation, ce qui nous donne les dotations totales, en cumulant les dotations initiales et complémentaires, pour Poquelin de 3 467 €, pour César Franck 3 500 €, pour Montgolfier 15 678 €, puisque Montgolfier a un pourcentage de boursiers de plus de 20 % ce qui est à souligner à Paris Centre ; Couperin 3 500 € ; les cités scolaires : 2 142 € pour Victor Hugo, 2 430 € pour Charlemagne. Donc il y a une dotation éducative pour chacun de nos collèges.

Ce que je vous explique maintenant c'est qu'il y a deux temps : il y a ces dotations, mais il y a également un appel à projets qui est vraiment très intéressant : un appel à projets à collégiens et chaque projet peut être financier à hauteur de 1 500 €, donc c'est quand même très important. Et un collège peut présenter 1,2 ou 3 projets à 1 500 €. L'intérêt était le financement, mais surtout, l'intérêt est d'impliquer les collégiens. C'est-à-dire que ce sont les collégiens eux-mêmes qui viennent soutenir un projet face au jury. Cela leur permet d'avoir un engagement. Cela leur permet également de s'habituer à porter des projets, puisqu'en troisième, il y a un oral, ensuite ils en auront besoin dans la vie. J'ai pu participer à des jurys. C'est vraiment assez intéressant de voir des collégiens de tout Paris venir montrer leur projet.

Parmi quelques projets qui ont été financés en 2024 à Paris Centre, par exemple, pour le collège Béranger, « les discriminations ne passent pas par Béranger » — cela vient vraiment des collégiens — avec SOS Racisme, et cela a fini avec un théâtre forum dans cette pièce, avec une charte à l'attention des élèves, de façon qu'il n'y ait pas de discrimination dans ce collège Béranger. Pour César Franck, c'était un projet d'atelier en italien, puisqu'il y a une forte coloration italienne avec la Ville en italien dans ce collège. Chaque collège a eu des initiatives portées par un collégien et ce sera encore le cas. Ils pourront encore le faire en 2025. Donc je vous propose de voter ensemble la DASCO 138 et la DASCO 56.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Karine, tu t'es tenue à quelques thèmes, et je crois que tu es aussi très investie contre le harcèlement avec le harcélomètre, ou le théâtre forum contre le harcèlement. C'est heureux de voir que les élèves se saisissent de ces financements pour en faire de très beaux projets. On aura à cœur de les valoriser, de les présenter ici, comme tu le fais. Je

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

vous propose donc de voter ces deux délibérations. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On est tous d'accord, je crois, sur ces deux projets, et on poursuit avec une délibération, scolaire et mémorielle à la fois, celle qui porte sur la dénomination de l'école Marcelle Guillemot.

**2024 DASCO 101 Dénomination de l'école Marcelle Guillemot**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je fais un clin d'œil ici à mon collègue, celui d'avant puisqu'il y a eu une première délibération sur le principe de dénomination. Vous savez qu'à Paris Centre on est en train de développer quatre écoles, une par arrondissement. Nous avons déjà dénommé l'école Daniel Cordier, l'année dernière. Nous allons bientôt, en janvier, dénommer l'école Raphaël Esrail, et là c'est une nouvelle école maintenant dans le deuxième arrondissement qui va porter le nom de Marcelle Guillemot.

Ainsi, l'école Beauregard se dénommera Marcelle Guillemot, cette femme emblématique, résistante, directe de La Clairière. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, Marcelle Guillemot est directrice de La Clairière et va sauver des enfants, interpellée par Suzanne Spaak qui lui explique que les enfants juifs hébergés dans les centres sont menacés d'être appelés, et elle lui présente son plan pour les sauver. Marcelle Guillemot adhère, se poste à la sortie du temple de l'Oratoire. Elle recrute des familles qui vont accueillir, parrainer ces enfants et leur permettre de sortir des centres sous prétexte d'une promenade. Ainsi 60 enfants juifs sont amenés le lundi 15 février à La Clairière et, avec l'aide des paroissiens, ils vont être protégés. Sera organisé leur placement dans des familles à Paris, puis en banlieue, puis en province. Et ils seront tous sains et saufs. Voilà, c'est sous l'impulsion de Marcelle Guillemot et de Paul Vergara que La Clairière deviendra ensuite le secrétariat de la zone nord de la délégation générale, une boîte aux lettres de la Résistance. Puis 1943, la Gestapo se présente au centre, mais Marcelle Guillemot refuse d'ouvrir, détruit tous les documents compromettants qui concernaient l'activité de la Résistance et le sauvetage. Elle parvient à s'enfuir par la verrière du toit. Donc, elle a reçu la médaille de la Résistance en 1947 et est reconnue Juste parmi les Nations, le 4 octobre

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

1982. En tout cas, je vous propose, chers collègues, de voter cette délibération pour la dénomination de l'école Beauregard.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Karine. Tu as rappelé le travail mémoriel important qu'avait fait l'école Beauregard et qui présente la raison pour laquelle on a choisi d'attribuer cette dénomination. Vous savez, progressivement on aura attribué à chacune des écoles, à la fin de cette mandature, un nom de Résistant, de Juste parmi les Nations, Compagnon de la Libération comme c'est le cas de Daniel Cordier. Et l'on finira avec Marcelle Guillemot, et c'est vrai que cela fait partie de cette belle histoire aussi de la Résistance et du protestantisme français, puisqu'elle est prise dans cette histoire. On aura à cœur aussi de rappeler le rôle des Vergara, et de leur donner une place, si tant est que la Ville puisse aller jusqu'à identifier une place. Mais en attendant, Marcelle Guillemot, c'est aussi un personnage de la Résistance féminine, et j'en profite pour rappeler qu'on a publié tout l'été, en série ou en feuilleton, des portraits de Résistantes dont elle, avec un livret qui sera imprimé, qui permettra de valoriser les différents adjoints qui sont impliqués dans ce travail de mémoire et de la mémoire aussi des Résistants, des femmes Résistantes. Marcelle Guillemot est un personnage qui commence à émerger de l'ombre, et nous en sommes très heureux.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Et c'est vrai qu'il faut souligner le travail mémoriel qui a été fait par l'école Beauregard que nous avons exposé ici en mairie de Paris Centre à l'occasion des cérémonies du 27 janvier de l'année dernière. Ils sont vraiment allés rechercher les enfants qui étaient sur la plaque de l'école. Ensuite, ils ont également organisé un voyage mémoriel à Arromanches. On a vraiment une école mobilisée autour de cette thématique de la transmission et de la mémoire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Karine. Là pour le coup, je suis certain qu'on va voter à l'unanimité sur cette délibération DASCO 101. Enfin je pose la question quand même : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Et on aura à cœur de faire une belle cérémonie de dénomination. Je remercie encore une fois Histoire et Mémoire — j'ai salué Charles TRÉMIL — l'association Histoire et Mémoire nous accompagne énormément dans le travail avec les élèves, et avec Daniel Cordier, pas de doute non plus qu'ils seront là, avec nous, pour préparer cette dénomination. C'est un travail qui se construit.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On poursuit avec une délibération qui concerne cette fois-ci des espaces verts, mais c'est parce que c'est aussi une délibération mémorielle. Je donne la parole à Corinne FAUGERON pour présenter cette belle délibération qui fait suite au vœu qui avait été voté pour dénommer le jardin du clos des Blancs-Manteaux au nom de Francesca DANDOLO.

**2024 DEVE 63 Dénomination « Jardin du clos des Blancs-Manteaux-Francesca Dandolo » attribuée au jardin situé au 21 rue des Blancs-Manteaux (Paris Centre)**

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci Monsieur le Maire, merci pour cette surprise parce qu'on ne s'attendait pas à voir aussi vite cette dénomination, donc c'est vraiment une vraie surprise. C'est vraiment bien. Et je ne vais pas recommencer puisque juste avant les vacances j'ai expliqué pourquoi Francesca DANDOLO était importante. Non seulement elle a été la présidente des jardiniers du 4<sup>e</sup> arrondissement de 2008 à 2024, mais elle a aussi beaucoup porté les espaces verts d'abord dans le 4<sup>e</sup> arrondissement où elle était élue, puis partout. Et elle a beaucoup travaillé sur les sentiers de la nature. Elle a été ambassadrice à l'Unesco sur le thème de la nature. Et donc c'est quand même quelqu'un d'important. Et là, c'est un peu partisan, je dois dire, je suis très heureuse qu'il y ait le nom d'une élue Verte qui figure dans l'arrondissement. Il y a très peu de noms d'élus Verts dans Paris, et même je me demande si ce n'est pas la première, puisqu'on a des écologistes comme Théodore Monod ou comme René Guénon, mais pas d'élus Verts, donc c'est une très bonne nouvelle.

Alors je pense que cela a pu être fait aussi vite parce qu'il s'agit d'un jardin et non pas d'une rue, parce que la réglementation normalement concerne vraiment les rues, donc je pense que c'est comme cela qu'elle est passée au travers de cette réglementation des cinq ans. Mais en tout cas, c'est une belle surprise, et je pense que pour toutes les personnes qui ont accompagné Francesca tout au long de cette période de 2008 à 2024, c'est formidable aussi pour eux de voir que ce travail est reconnu. En effet, derrière Francesca, c'est aussi toute une équipe qui a travaillé pour nous donner de beaux espaces verts et la possibilité de cultiver et d'apprendre beaucoup de choses sur la biodiversité et sur la nature.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Merci Corinne. Parfois les vœux sont informatifs, là c'est le cas des vœux mémoriels, en l'occurrence c'est vraiment très rapide. Mais parce que la délibération sur la domination Milo ADONER aussi dépasse certainement les cinq ans ; c'est une règle, ce n'est pas une réglementation véritablement. Heureusement, on peut s'en affranchir quand il le faut, quand c'est pratique. Donc c'était la DEVE 63 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La famille de Francesca n'a pas pu être là ce soir. Ils seront, sans nul doute, présents au moment de l'inauguration, en tout cas on la fixera sera avec eux. Je vous remercie, et l'on poursuit avec une délibération qui concerne également les espaces verts, en l'occurrence plutôt la direction, mais qui concerne notre adjointe à la mairie de Paris en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et circuits courts, qui nous parle de la restauration collective et du plan alimentation durable. C'est Audrey PULVAR qui s'en occupe aussi pour Paris Centre et tout Paris.

**2024 DEVE 74 Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)**

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.**

Absolument. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Chers collègues, je vous présente donc la délibération DEVE 74 qui porte sur les subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan alimentation durable pour un montant de 893 000 € en investissement, 1 980 000 € en fonctionnement. C'est une délibération qui permettra de poursuivre le soutien de la Ville aux gestionnaires de notre restauration collective et notamment la caisse des écoles de Paris Centre dans la mise en œuvre de notre plan alimentation durable, avec d'ici 2027, l'objectif de 100 % d'alimentation durable, dont 50 % issus de filières situées dans un rayon de moins de 250 km de Paris, et 75 % d'alimentation issue de l'agriculture biologique. Je n'ai malheureusement pas en tête, et c'est une faute, les ratios de Paris Centre, mais je sais qu'on est à Paris Centre au-delà de 80 % de bio et durable. Pour l'ensemble de la capitale, il y a des arrondissements très en avance, d'autres un peu plus en retard, on est passé, entre 2020 et 2024, de 53 à 56 % de bio et durable dans la restauration collective, et de

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

35 à 43 % de bio uniquement. Alors évidemment, du bio plutôt de proximité, français ou encore européen.

La caisse des écoles de Paris Centre a présenté pour 2024-2025 un projet d'achat de film de refroidissement rapide pour cinq cuisines sur place en liaison chaude, afin de permettre la confection de préparations froides faites maison. Et je vous propose de voter cette subvention d'investissement de montant de près de 48 000 € à la caisse des écoles de Paris Centre, subvention issue d'un appel à manifestation d'intérêt que ma délégation propose aux gestionnaires chaque année. Merci, chers collègues.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Audrey. J'ai relu quatre fois le projet de cellule de refroidissement rapide pour la liaison chaude, j'ai du mal à comprendre. Cela fonctionne. Et pour répondre, je crois qu'on a vu hier ces chiffres-là avec la directrice de la caisse des écoles, on est à 87 %, donc effectivement bien au-dessus des 80 %, et je crois même 95 % si l'on prend la réglementation générale, Label rouge, etc. Donc on est encore plus haut si l'on prend ces chiffres-là.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.**

Très bien.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je vais poser une question, mais cela ne conditionne pas le fait que je vais voter pour. J'aimerais bien manger à la cantine.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.**

Quand vous voulez, avec plaisir.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Karine BARBAGLI y mange toutes les semaines à peu près.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je ne dirais pas toutes les semaines.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Et régulièrement avec Audrey. Audrey déjeune dans toutes les cantines de Paris.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

J'ai toujours mangé à la cantine quand j'étais petite, mais je pense que c'est meilleur.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On fait le tour des différentes cantines parfois avec les parents pour tester différents modes. On peut très bien adjoindre des élus qui s'intéressent. Avec plaisir.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Je ne prendrai pas part au vote, car je suis engagé dans de la labellisation des plans alimentaires territoriaux.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Florent ne votera pas, mais il pourra venir manger à la cantine. Et je crois qu'on y va d'ailleurs dès vendredi, Karine et moi. On prendra quelques invités. Vous êtes les bienvenus. On en reparle juste après le Conseil.

C'était la DEVE 74. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une personne ne prend pas part au vote, et le reste vote pour à l'unanimité. Je crois que j'ai oublié, dans l'enthousiasme, de faire voter sur les délibérations précédentes qui concernaient le jardin. J'ai fait voter très rapidement certes, mais certains élus me disent qu'ils ne se rappelaient pas avoir voté. Dans le doute : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle était bien adoptée à l'unanimité, comme dans vos souvenirs.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On poursuit ce Conseil avec les délibérations qui concernent la petite enfance et c'est de nouveau Karine qui prend la parole.

**2024 DFPE 78 Subventions accordées (1 395 004 €) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux.**

**2024 DFPE 145 Subvention (567 563 euros), avenant n° 2 à l'association**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**CRESCENDO (11e) pour la crèche collective « Morland » située 36 quai Henri IV (4e).**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Alors j'ai regroupé la 78 et la 145. La 78 concerne les subventions accordées aux lieux d'accueil d'enfants-parents. Nous avons la chance d'avoir un tout petit lieu magnifique rue Greneta qui s'appelle la Bulle d'Air. Alors, un petit rappel peut-être, c'est mieux. Ces lieux sont vraiment des espaces où les parents peuvent aller sans rendez-vous, où ils peuvent être écoutés, et partager, regarder leurs enfants jouer tranquillement, alors qu'ils parlent avec une psychologue. En tout cas, ce sont des lieux ressources pour des soutiens ou de l'accompagnement à la parentalité. Et l'on en a vraiment de plus en plus besoin. Je vous propose cette délibération qui finance à hauteur de 85 000 € la Bulle d'Air.

Ensuite, la DFPE 145, c'est la subvention à l'association Crescendo pour la crèche qui est située quai Henri IV : c'est la crèche qui est dans le nouveau programme, avec la crèche qu'on appelle la crèche Morland avec 66 places, que vous avez inaugurée, malheureusement sans moi, en juin dernier, mais le cœur y était. C'est une très belle structure qui s'est ajoutée à Paris Centre depuis deux ans. Donc je vous propose de voter la 145 et 78 en même temps.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Karine. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, ces deux délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Effectivement, la prochaine fois on inaugurera avec toi. Il nous reste à parler d'une très belle délibération qui te tient très à cœur. C'est une nouveauté.

**2024 DFPE 155 Réalisation d'une MAM 17 rue du Sentier 2e convention d'objectifs avec l'association retenue convention de sous-location au profit de l'association demande de subvention à la CAF de Paris**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Voilà. Donc c'est avec une grande joie un petit peu de fierté que je vais partager cette délibération puisque la troisième MAM de Paris va ouvrir rue du Sentier. Alors qu'est-ce qu'une MAM ? C'est une Maison des **Assistants Maternelles** : c'est une association d'assistantes maternelles qui se regroupent et qui accueillent les enfants dans un autre lieu que leur domicile. Nous avons des locaux de crèches parentales, et nous avons réussi à garder une orientation famille à ses locaux et c'est donc l'association Le Sentier des Petits Pois qui s'installe rue du Sentier et qui accueille actuellement 12 enfants, puisque la MAM a ouvert le 2 septembre. C'est la troisième à Paris, donc c'est vraiment très intéressant d'avoir ce nouveau type d'accueil qui convient très bien aux familles.

Cette délibération concerne trois choses :

- la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association ;
- la Convention de sous-location au profil de l'Association des assistantes maternelles puisque la Ville loue ses locaux et les sous-loue à l'association, bien sûr, en prenant en charge une grande partie des frais de location ;
- et une demande de subvention à la CAF afin de cofinancer les travaux qui ont été mis en œuvre pour que les assistantes maternelles puissent accueillir plus d'enfants, soit à terme 16 bébés au sein de cette belle structure.

Donc voilà, je vous invite avec joie à voter la DFPE 155 pour ce nouvel outil d'accueil pour la petite enfance à Paris Centre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Karine. Je dois dire que je me suis fait répéter longtemps ce qu'était une MAM, avant de trouver que c'était une bonne idée, en me disant qu'il valait mieux des crèches. Mais cela fait partie de la diversification des modes d'accueil et c'est vrai que c'est un grand projet. On est contents, c'est vraiment un projet novateur.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Moi je suis tout à fait favorable aux MAM. Est-ce que vous avez pu récupérer le petit bout de jardinet qui était attendant ?

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

On a une petite cour.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Moi je pensais à ce qui est à l'extérieur, sur la rue elle-même. Là il y a un petit triangle qui était un lieu d'initiation à l'environnement pour les plus petits, et qui était animé par un bénévole.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Pas à ma connaissance. On a vraiment les locaux de la crèche et l'espace extérieur. Et elles ont un projet jardinage dans l'espace extérieur de la cour. Toutes nos crèches ont des projets jardinage maintenant, et les lieux d'accueil font vraiment un effort pour faire crèche dehors : du jardinage et les activités en extérieur, comme il existe le fait de faire classe dehors.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On peut le vérifier, mais c'était effectivement ce projet qui fait partie l'idée de conserver absolument les locaux et de les conserver dans leur destination, comme le disait Karine et c'est mission accomplie. Merci beaucoup. Bravo.

DFPE 155 que je soumetts aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée également à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Alors on change de sujet. On s'intéresse aux délibérations de la direction de logement et de l'habitat avec la poursuite de toutes nos préventions, en l'occurrence un immeuble de la rue Saint Martin. Et c'est évidemment Gauthier CARON-THIBAUT en charge de l'urbanisme, de l'architecture et des grands projets, de la protection de l'habitat aussi, qui nous présente cette délibération.

**2024 DLH 191 Location de l'immeuble 242-244, rue Saint-Martin (Paris Centre) à I3F- bail emphytéotique.**

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

La première délibération de la DH 191 concerna la location d'un immeuble situé au 242-244 rue Saint Martin. C'est une bonne nouvelle pour l'arrondissement, puisqu'il s'agit d'un immeuble composé de 16 logements et d'un commerce que la Ville de Paris a racheté à l'amiable pour un montant 8,4 millions d'euros. Comme je l'ai dit, 16 logements du F1 au F4. Et cet immeuble sera confié, après cette délibération, au bailleur I3F qui pourra revenir, je l'espère d'ici la fin de l'année civile, nous avons un projet de loi de finances au niveau national, pour financer le programme de réhabilitation de cet immeuble.

Une bonne nouvelle, puisque cet immeuble composé de 16 logements était constitué de 14 logements vacants. Et encore une fois j'insiste sur la nécessité d'approfondir les connaissances du parc puisque 14 logements vacants en plein centre de Paris c'est un peu inadmissible. Voilà.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur CARON. Donc c'est la DLH 191.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

C'est la rentrée. Cher Gauthier CARON-THIBAUT, effectivement, ce dossier coche toutes les cases. Alors déjà pour préemption de 16 logements, c'est-à-dire que vous ne créez pas les logements, vous les basculez du marché libre ouvert à tous, au marché public planifié. La durée moyenne d'attente pour obtenir un de ces logements : 10 ans. Autant dire que cela va assécher un peu plus le marché. Il n'y a pas de PLS, c'est-à-dire les catégories les plus précaires, pas celles plus ouvertes aux classes moyennes. Donc une fois de plus, cela évince encore plus les classes moyennes de Paris. Et surtout, quand je regarde le coût, effectivement, la mairie consacre 8,4 millions d'euros à l'acquisition de cet immeuble, I3F va devoir y consacrer 4 millions pour des travaux. Cela veut dire que la somme des deux atteint près de 12,5 millions d'euros. Ce qui fait, si je ramène au mètre carré annoncé, qu'on est à 12 500 € tous travaux conclus pour un immeuble de qualité moyenne. Et quand je regarde les meilleurs agents, le prix du mètre carré moyen dans le quartier c'est 10 500 €. Donc vous surpayez de 20 % le mètre carré pour des logements sociaux ? Dont les 65 années capitalisées ne valent même pas le prix d'acquisition. Alors est-ce que vraiment vous voulez toujours des logements plus précaires, plus coûteux à l'achat, qui évincent davantage des classes moyennes ? J'ai du mal à saisir votre stratégie, à part l'annonce ou peut-être, je ne sais pas, d'hypothétiques scénarios électoraux ? Mais en tout cas, cette acquisition creuse la dette et de la Ville et des bailleurs sociaux qui n'apparaissent pas dans le bilan de la Ville, on est bien d'accord, pour des logements extrêmement précaires dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, il faut m'expliquer. Mais en tout cas, nous allons nous opposer une fois plus à cette délibération. Merci.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Réponse courte.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**

Assécher des logements ouverts à tous, s'ils étaient vraiment ouverts à tous, les logements de cet immeuble n'auraient pas été vides. Pas de PLS, allez demander à Monsieur BARNIER de donner à la préfecture et à la Ville de Paris au syndrome du PLS supplémentaire pour faire plus de PLS sur la ville. Il me semble que ce sont des décisions qui concernent l'État. Et maintenant vous avez un sacré intervenant à Matignon pour pouvoir nous aider, vous aider sur ce sujet. Encore une fois, j'aimerais bien savoir comment vous avez eu les budgets travaux puisque dans cette délibération, il n'y a pas de budget travaux puisqu'on n'en est encore qu'à l'achat de l'immeuble, et que c'est une fois qu'on aura voté qu'on pourra faire des sondages destructifs, les devis, et cetera, et savoir exactement le budget qui sera nécessaire pour réhabiliter cet immeuble.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Vous me pardonnez, c'est sur le document des domaines. Travaux prévus : 3,8 millions d'euros.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**

Apport du preneur. Les travaux seront certainement moins chers, comme vous le savez, puisque vous avez étudié, comme vous l'étudiez à chaque fois les délibérations de financement des programmes qui viennent par la suite, et qui re-basent les travaux.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

À suivre cette délibération dans son cycle de vie, peut-être que cela sera plus cher et qu'on pourra avoir cette discussion à nouveau. Donc la DLH 191 : qui vote contre ? Cinq. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? On va quand même compter, même si la délibération est largement adoptée.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.***

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

On poursuit sur les sujets de logement avec la DLH 225.

**2024 DLH 225 Convention d'occupation du domaine public au profit de l'État (Gendarmerie Nationale) portant sur des volumes au sein de l'immeuble 12/14 rue de Béarn à Paris 3ème**

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**

Je ne sais pas vraiment si c'est un sujet de logement, parce que c'est un sujet qui présente une spécificité de la caserne des pompiers. Je vous lirai tout simplement deux paragraphes et demi de la délibération. Je ne sais pas si vous le savez, mais au sein de la caserne des Minimes, il y a des dispositifs de radio électronique qui appartiennent à la gendarmerie nationale. Je commence la lecture. *« Les services de la gendarmerie nationale ont toutefois maintenu sur l'immeuble un dispositif d'antenne relais radio nécessaire à l'exercice de ses missions de service public, de sécurité et de protection nationale. Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été consentie à l'État le 6 mars 2018 pour une durée de cinq ans à compter rétroactivement du 10 novembre 2017. Pour les modules 1 et 2 hébergeant l'antenne, ces dispositifs techniques. »* Cette convention étant arrivée à son terme, la gendarmerie nationale a sollicité son renouvellement pour cinq ans, et la Ville de Paris paie un loyer énorme de 11 250 € par an.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. C'est une antenne, mais c'est vrai que la caserne des Minimes c'est un beau projet de logement qui sert de modèle, puisqu'on a transformé des bureaux en logements sociaux. Merci.

Il n'y a pas de questions ni de demandes. Donc la DLH 225 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adaptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On passe aux sujets de direction des solidarités, et c'est naturellement Shirley qui nous présente ces délibérations. Elle les connaît bien. La délibération DSOL 27.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**2024 DSOL 27 Aide Alimentaire : 10 Subventions à 8 associations et au CASVP, 1 subvention d'investissement à 1 association pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et familles démunies ; 6 avenants**

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

La DSOL 27 est une subvention de type subventions de fonctionnement à huit associations et au CASVP pour un montant de 261 000 €, et une subvention d'investissement à une association pour 100 000 € pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

Donc là on est sur une reconnaissance d'une hausse de la précarité auprès de publics vulnérables déjà bien connus, les familles monoparentales notamment, un public avec des bébés, des étudiants. Et s'est ajoutée à cela la fréquentation de davantage de jeunes migrants auprès de nos dispositifs d'aide alimentaire, ce qui a nécessité de renforcer les subventions accordées aux associations d'aide alimentaire. On est aujourd'hui à environ 28 000 équivalents repas distribués chaque jour, c'est 3000 de plus qu'il y a 2 ans seulement. Il y a une aide au colis, aux épiceries sociales et solidaires avec des distributions alimentaires qui nécessitent une hausse de subventions.

Cela s'inscrit évidemment dans le cadre du pacte par exemple de lutte contre l'exclusion et de la stratégie de Paris pour une alimentation durable, puisqu'on mène un travail conjoint avec Audrey PULVAR et Léa FILOCHE.

Nous concernant plus spécifiquement sur cette sur cette délibération, nous avons l'association la Chorba que l'on connaît bien pour son projet « Art & Food » pour 150 000 € qui est de la distribution de petits-déjeuners et de lunch box pour les déjeuners dans des lieux culturels de la Ville de Paris. Cela nécessite effectivement une hausse : ils étaient à 80 000 €, on passe à 150 000 € puisqu'ils augmentent leurs effectifs de 50 personnes, ce qui est assez impressionnant : ils passent de 100 personnes à 150 personnes. Cela a nécessité d'augmenter la subvention.

Voilà pour les actions nous concernant à Paris Centre sur cette délibération que je vous prie de bien vouloir voter.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Merci beaucoup, Shirley, avec des cercles qu'on connaît bien et qui travaillent avec nous, je pense à La Chorba, aux Restos du cœur. C'est la délibération DSOL 27 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie de l'adopter à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La prochaine délibération porte sur l'héritage social des Jeux olympiques, si on peut dire. Je te laisse présenter la DSOL98.

**2024 DSOL 98 Transformations olympiques – Subvention (Montant total 9 000 euros) projets olympiade culturelle – insertion et lutte contre l'exclusion. Conventions.**

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Merci. Effectivement c'est très « JO », mais on a vu pendant les Jeux olympiques à quel point la solidarité était au cœur de ces jeux et notamment à Paris avec un bel été malgré une période politique un peu tendue, cela nous a permis une petite bulle respiration, et avec un esprit de solidarité assez développé. Dans le cadre de ces Jeux olympiques et précisément sur le projet olympique et culturel de Paris 2024, il y a un programme qui s'appelle « transformation olympique », qui développe des projets de solidarité à destination de personnes en exil, sans abri ou en situation de précarité sur Paris, plusieurs projets initiés par nos acteurs parisiens dans le cadre de cette olympiade.

Nous concernant, peut-être que Benoîte aura davantage à dire sur le cœur sportif du sujet, on a l'association Aurore qui a un projet qui s'appelle « Itinérance » avec le Carreau du Temple : « rêver danser, voguer ». Et donc l'idée c'est de leur accorder une subvention de 1 000 € pour 10 ateliers de pratique, 5 spectacles-films, 3 visites d'exposition et des temps de réception de danse. Le but est de faire découvrir la création contemporaine et de mettre en perspective la pratique chorégraphique des artistes autour de la danse. Voilà sur l'accueil de jour itinérant à l'association Aurore avec le Carreau du Temple, et cela concerne les jeunes majeurs, isolés, âgés de 18 à 30 ans. Voilà pour cette délibération. Je vous prie de bien vouloir voter.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Shirley. Comme il s'agit du Carreau du Temple, je ne vais pas prendre part au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre.**

Moi, je vais m'abstenir. Je ne comprends pas très bien l'objet de cette subvention.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

L'objet, c'est ce que vient d'expliquer Shirley.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre.**

Je n'ai pas suffisamment bien étudié tous les contours, donc je m'abstiens.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On peut y répondre. Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, il y a eu des activités qui ont été proposées qui étaient importantes. Beaucoup avaient la crainte que ce soit un moment d'exclusion sociale encore plus marquée, Et donc il y a eu ce travail qui a été fait avec des associations pour proposer, au-delà de l'aide sociale, des activités d'éducation culturelle. C'est cela l'idée de la délibération, cela ne représente pas des montants énormes. Je ne sais pas si cela suffit comme explication. Mais sinon, n'hésitez pas à demander aux élus, aux adjoints, ils sont là pour vous répondre aussi. Je ne sais pas si cela suffit.

Voilà, on note donc une abstention, quatre non prises de part au vote. Qui vote pour ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité des membres participants avec une abstention.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La prochaine délibération est portée par la direction de l'urbanisme. Elle concerne le grand projet des Halles. En sa qualité de conseiller en charge de l'urbanisme, je crois que c'est Gauthier qui la présente. Non, finalement c'est Florent.

**2024 DU 12 Signature d'un protocole transactionnel avec la Société Hôtelière Paris les Halles (Paris Centre).**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

On va aller assez vite. C'est un peu technique. Simplement, pour rappel, c'est effectivement lié à la grande opération des Halles, et pour rappel, un nouvel accès aux transports en commun avait été créé place Marguerite de Navarre. Avant, à cet endroit-là, il y avait une partie d'un parking pour l'hôtel autre que le Novotel qui est à cet endroit-là, à proximité immédiate. Il y avait donc eu une expropriation d'une partie de ce parking qui avait été conclue à l'époque sous des conditions de reconstitution d'un certain nombre de places à l'issue des travaux. Et finalement, à l'issue des travaux, il y a eu des difficultés techniques qui ont fait que toutes les places prévues pour être reconstituées n'ont pas pu l'être. Ainsi, pour dédommager l'hôtel de ces places non reconstituées, il y a eu des discussions assez longues, puisque là on est quand même quelques années après ces travaux, avec un médiateur pour aboutir à une indemnisation couvrant le manque à gagner, enfin la perte de jouissance de ces places, plus des frais d'entretien, et cetera. Ce calcul est détaillé dans la délibération. Bref, la délibération permet de conclure ce protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la holding de l'hôtel. Le montant est de plus de 3 millions d'euros.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Combien vaut une place de parking souterrain à Paris Centre ? Manifestement, c'est à peu près 35 000 € la place. Là, cela date de 2012. 36 000 euros la place, sans compter les dédommagements auprès de l'entretien de gestion de travaux, et cetera.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, voilà, c'est vraiment la fin du règlement de ce grand aménagement des Halles.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je voudrais dire que le groupe écologiste ne votera pas favorablement à cette délibération qui vient effectivement très tardivement après le bouclage du projet des Halles, et qui vient encore le renchérir à près de 3 millions d'euros. Je trouve que c'est vraiment excessif, d'autant que c'est de l'argent public qui va donc céder à un entrepreneur privé, Novotel en l'occurrence, pour compenser des places de parking qui de toute façon sont les bienvenues quand elles disparaissent parce qu'elles contribuent à être en contradiction avec la politique de la Ville de Paris de les supprimer. Donc, pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Je crois comprendre que cela nous fait tous un peu mal de voter une telle somme, et en même temps ce protocole transactionnel évite une condamnation et des frais plus importants pour la Ville.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Je rappelle que c'est lié à l'expropriation.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est quand même un investissement, puisque de fait, c'est le paiement de la suppression d'un certain nombre de places. En fin de compte, c'est la validation de suppression de places. Peut-être que ce n'est pas cher payé, finalement. Mais enfin, on le votera parce que c'est une indemnisation dans le cadre d'un litige et que c'est quand même mieux de le faire de manière transactionnelle que dans le cadre d'une condamnation.

Donc, c'était la DU 12. Il y a d'autres demandes d'intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Et qui vote pour ? Je vous remercie.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Et puisqu'il est lancé sur les parkings, Florent continue avec la DU 66 qui concerne aussi un parc de stationnement.

**2024 DVD 66 Convention de DSP avec la société INDIGO Infra pour la modernisation des parcs de stationnement Croix des Petits Champs, la rénovation du parc Pyramides et l'exploitation de l'ensemble (1er)**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Il s'agit d'un parc de stationnement qui existe toujours et qui est utile pour les usagers, résidents ou visiteurs parisiens. Alors il y a quelque temps déjà, nous avons voté dans ce Conseil le lancement de la démarche de consultation mise en concurrence pour la gestion de deux parkings souterrains situés à proximité, l'un rue Croix-des-Petits-Champs, l'autre rue des Pyramides, qui ont été regroupés dans un même lot au regard de leur configuration et de leur géographie proche. Il y a eu trois candidats : les candidats habituels qui gèrent la totalité des parkings parisiens souterrains. D'après l'analyse qui a été faite par les services, les offres ont été équivalentes, c'est-à-dire très satisfaisantes sur les aspects



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

techniques, sur les aspects d'entretien. Et donc le critère différenciant qui nous est annoncé, c'est l'offre financière faite à la Ville par ces différents candidats puisque, évidemment, la gestion par le concessionnaire ensuite rapporte des recettes à la Ville. L'offre qui a été la mieux-disante parmi les candidats est celle d'Indigo.

Sans aller dans tout le détail des travaux techniques de mise aux normes, et cetera, qui seront importants et copieux, je souhaite rappeler simplement que la politique générale de la Ville lors du renouvellement de ces concessions dans les parkings souterrains, c'est d'une part prévoir qu'une grande partie de ces places pourront à terme être électrifiées. Cela suppose d'avoir du boost sur l'installation électrique globale du parking, même si à date il n'y aura pas des centaines de prises branchées. On prépare le terrain pour que cela puisse advenir dans les prochaines années. L'installation de consignes vélo sécurisées avec un abonnement d'environ 10 € par mois pour les usagers qui le souhaitent. Et je pense que ce serait intéressant de faire de la communication auprès des très nombreux bureaux et sièges sociaux qu'il y a dans ce quartier qui nous écrivent très souvent pour demander des arceaux à vélos. Donc là il y aura une offre sécurisée en souterrain, des places PMR qui sont gratuites, et un tarif résident qui est à peu près moitié moins cher que le tarif extérieur qui est quand même assez cher puisqu'on est dans un quartier où le parking est cher, mais moitié moins cher que l'abonnement pour les non-résidents. Et donc c'est tout cela qui est inclus dans cette délibération de service public que je vous invite à voter.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous remercie. C'était donc la délibération DU 66. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle a été adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On poursuit avec la délibération DU 98 qui concerne le financement de nos fameux aménagements cyclables.

**2024 DVD 98 Plan Vélo 2021-2026. Signature de 3 avenants aux conventions de financement avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers aménagements cyclables (1 403 600 € HT)**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Cette délibération porte sur les conventions entre la Ville de Paris d'une part et, en deux fois la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France d'autre part, relatives au cofinancement de nos aménagements cyclables, qui relèvent des plans respectifs « Plan Vélo Métropolitain » et « Plan Vélo Île-de-France ».

La Métropole et le Conseil régional n'ont pas de compétences en aménagement de voirie et donc proposent leur concours financier pour les collectivités qui ont cette compétence, donc la Ville pour Paris. Et parfois c'est les EPT en petite couronne qui réalisent ces aménagements. Ces conventions peuvent être amendées au fur et à mesure de la réalité des travaux pour prendre en compte les délais réels des chantiers, des étapes administratives et en l'occurrence, ici, c'est cela qui est proposé pour les conventions avec la Métropole du Grand Paris, qui concerne notamment un aménagement devant chez nous qui est l'aménagement des grands boulevards qui est terminé en phase travaux, mais j'imagine qu'il y a encore des étapes administratives non clôturées qui ont empêché l'appel des fonds dans les délais prévus initialement par la convention. C'est donc simplement un prolongement administratif des délais pour que tout puisse bien se passer.

Et pour la région, c'est le financement des deux aménagements à venir, mais qui ne sont pas situés à Paris Centre, donc je n'en parle pas plus que cela.

Je profite simplement de cette présentation pour rappeler qu'on a une réunion publique prévue le 26 septembre en soirée ici même sur un futur aménagement cyclable, en l'occurrence le boulevard Henri IV. Et ce boulevard Henri IV fait partie du Plan Vélo Métropolitain. Ainsi, on aura sans doute, dans une prochaine délibération, l'occasion de se faire subventionner cet aménagement en partie par la Métropole du Grand Paris.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Florent.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je crois que c'est un très beau signal de la Région et de la Métropole, sur le Plan Vélo. C'est un plan sur les détails duquel on peut être critique : on a des divergences sur la gestion des flux de cyclistes et sur la répression, mais sur les aménagements, je pense qu'on va dans le bon sens. J'y ai toujours apporté mon soutien, notamment avec Rachida DATI. En tout cas, c'est bien que la Région y contribue, et d'ailleurs on voit bien qu'autour de Paris les villes cherchent à se coordonner, à faire un Plan Vélo commun pour l'étendre au-delà du périphérique de manière un peu jointe. Ce n'est pas toujours simple. Mais en tout cas, cela va dans le sens positif.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On notera donc qu'Aurélien soutient la piste, et approuve le tracé de la piste des grands boulevards. C'est désormais achevé. Et justement, moi qui suis maintenant délégué à la Métropole du Grand Paris, je me demande si je dois ne pas prendre part au vote, puisque j'aurai à revoter ces projets de l'autre côté. Je ne sais pas, ce n'est pas très clair. Je vais vous laisser voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je pense que ce sera mon cas ; et tout le reste vote unanimement. Je vous remercie pour la piste des grands boulevards, en l'occurrence, qui a bénéficié de ces mesures de soutien financier.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pour le reste, on continue sur la DVD 110, avec toujours Florent GIRY.

**2024 Stationnement de surface – mesures d'ajustements**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Oui, c'est ma petite dernière. C'est une délibération générale qui balaie comme on en a régulièrement, qui porte diverses mesures liées au stationnement. Tous les ans, on en a une qui ratisse un peu les sujets en attente. Celle-ci porte sur des sujets disjoints.

La première, c'est, rétroactivement, un dézonage du stationnement résidentiel, parce que pendant les Jeux olympiques et paralympiques, certains quartiers ont été totalement ou quasiment interdits au stationnement, y compris résidentiel, pas à Paris Centre, mais au niveau parisien entier, aux abords des sites olympiques où il y avait des zones cibles, et cetera. Les riverains concernés n'avaient plus forcément de viviers de places suffisantes pour se garder selon leur tarif normal, et donc un dézonage a été proposé à l'époque pour que ces riverains puissent aller dans la zone d'à côté, se garer au même tarif que dans leur zone. Donc c'est une régularisation a posteriori.

Un autre point concerne les véhicules lourds, suite à la votation citoyenne sur les SUV, improprement nommés SUV. C'est un ajustement qu'on avait, quand on avait passé la délibération au dernier Conseil sur le débouché de cette dotation au centre de délibération, on avait indiqué qu'il y avait effectivement un ajustement qui nous semblait manquer pour une partie, une sorte d'angle mort de la votation qui n'avait pas été bien pris en compte dans la délibération. Donc cette délibération vient prendre acte et corriger cet angle mort,

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

et rendre plus lisible la règle en alignant le poids des véhicules éligibles ou pas au tarif dit « SUV » en fonction de si ces véhicules sont hybrides ou électriques. Enfin voilà, l'intention reste la même, mais la compréhension du dispositif en est renforcée, et je crois que c'est cela qui est important pour cette mesure. Donc je vous invite à voter ces mesures un peu techniques concernant l'ajustement des règles de stationnement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Florent. C'est la DVD 110 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une abstention, et tout le reste : pour.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il nous reste une délibération présentée par le secrétariat général, et qui vient encore plus tard dans l'alphabet des délibérations. Et c'est Benoîte qui la présente puisqu'elle concerne le sport et le sport dans l'espace public.

**2024 SG 61 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris**

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Il s'agit des casiers sportifs. On avait voté en mai une convention d'occupation du domaine public signé entre la Ville et une société qui s'appelle l'Equip pour la mise à disposition d'emplacements, d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs, c'est-à-dire des casiers dans lesquels il y a du matériel sportif lié évidemment à l'environnement. Donc là c'est un avenant qui corrige c'est-à-dire qu'on retire quatre casiers, on en met d'autres dans d'autres endroits. Il y en a au TEP Charlemagne, là par exemple, il y en aura un au jardin Nelson Mandela et un autre au square Albert Schweitzer. Tout s'est très bien passé, tout le monde est très content. Donc on nous demande de bien vouloir approuver la signature de cet avenant.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Effectivement, on en a vu quelques-uns. J'étais assez dubitatif, mais cela semble fonctionner. C'était la SG 61 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Elle est adoptée à l'unanimité, ce qui vient de conclure la partie délibération du Conseil, et nous aurons maintenant la partie « vœux ». Ils sont présentés, je crois, dans l'ordre où ils sont arrivés. On commence par le Groupe Républicains et Libéraux avec un vœu qui concerne les tournages de films, en l'occurrence sur les lieux spécifiques que sont le pont Saint-Louis et le pont Louis Philippe, et je laisse Aurélien la présenter.

**VŒUX**

**VPC 2024 18 Vœu déposé par le Groupe Républicains et Libéraux relatif à la limitation des nuisances des tournages pont Louis-Philippe et pont Saint-Louis**

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci, Monsieur le Maire. Paris est une ville de culture, de création, et le cinéma a évidemment toute sa place dans la capitale. De nombreux tournages ont lieu tous les ans à Paris. Cela rapporte des devises d'abord à la mairie, ensuite, cela fait rayonner Paris. Mais dans cet endroit un peu exigü avec deux ponts d'accès à la pointe de l'île Saint-Louis, les frets de tournage sont extrêmement fréquents et souvent bloquent complètement l'accès sans laisser un passage masqué lorsque cela ne tourne pas, et cela ne tourne pas pendant des heures. Donc, les riverains, les antiquaires, les artisans de l'île se sont plaints d'avoir des coupures très fréquentes. Il est vrai que la mairie demande aux services de réduire le nombre de tournages sur ces deux ponts, puis, quand des tournages ont lieu, que l'accès soit quasi permanent pour les riverains et les gens qui veulent aller sur l'île. Les Parisiens du continent aimeraient pouvoir y avoir accès, ce sont des demandes qui émanent de pas mal de monde.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Pour répondre, Florent.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Merci, cher Aurélien, d'évoquer ce sujet qu'on ne traite pas parce qu'il n'y a pas de délibération en général sur les tournages, donc c'est l'occasion d'en parler ici. Merci beaucoup. Alors Paris en général, et Paris Centre en particulier, sont très attractifs pour les

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

productions audiovisuelles. Le décor de notre vie quotidienne, par la densité des vues panoramiques patrimoniales, dont certaines sont très iconiques, suscite la créativité de nombreux artistes. Et en effet, en 2003, il y a eu 244 tournages à Paris Centre, cela montre bien l'ampleur, cela représentait 670 jours de tournage autorisé en tout, soit 14 % de l'ensemble du tournage parisien. On est effectivement surreprésenté et l'impression du terrain se vérifie bien dans les chiffres. Alors, comme tu l'as dit, il faut s'en réjouir. D'une part, d'abord pour l'amour de l'art, j'ajoute l'amour de l'entrepreneuriat, je pense qu'on sera d'accord pour cela, mais aussi pour l'activité de Paris car ces nombreux tournages correspondent à la fois à l'activité économique, fortement liée aux emplois directs et qui gère des retombées touristiques via ceux qui viendront visiter.

Toutefois, c'est vrai, ces tournages ont besoin d'espace, et parfois de beaucoup d'espace. Ils peuvent générer des nuisances pour les riverains, les habitants, les commerçants. Cela passe par la suppression temporaire de places de stationnement, la fermeture ponctuelle du passage dans certaines rues pendant les prises, y compris pour les piétons, la modification de l'aspect de l'espace public, je pense notamment au mobilier urbain qui peut être modifié, et plus anecdotiquement, mais quand même, pour l'avoir un vécu, cela peut être pénible parfois, la pollution lumineuse la nuit s'il y a des projecteurs très importants braqués sur les immeubles.

Donc comme toute activité économique, elle doit être régulée par la puissance publique et c'est à nous, puissance publique, de trouver le meilleur équilibre entre d'une part la liberté de création et la liberté d'entreprendre, et d'autre part, la liberté de circulation et le droit à la tranquillité publique. C'est pour cela que la Ville de Paris a mis en place des dispositifs de régulation pour encadrer ces tournages et réduire leur impact. D'une part, chaque tournage est soumis à des autorisations spécifiques, avec des critères stricts qui incluent la limitation de la durée des blocages, le maintien autant que possible d'accès pour les piétons et pour les cyclistes. Et d'autre part, lorsque cela est nécessaire, la Mission Cinéma, qui est le service qui chapeaute ces autorisations, procède aussi à des compensations financières pour les commerçants potentiellement impactés. Et cela a été récemment le cas, notamment pour certains commerçants de l'île Saint-Louis. Alors, au-delà de ces bonnes règles de bonne gestion et des contrôles qui sont nécessaires pour vérifier qu'elles soient bien établies, à Paris Centre, on va plus loin, parce qu'effectivement on partage le constat qu'il y a des endroits où, si on laisse faire le libre marché des tournages, on aurait des tournages tous les deux jours et ce serait absolument invivable pour les riverains. On a plus de 50 % des demandes de tournage qui sont refusées par la Mission Cinéma.

De plus, à Paris Centre, on impose des critères supplémentaires en termes de réduction des horaires de tournage, du nombre de véhicules techniques pour un tournage donné, et

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

sur les cheminements. Pour être très précis, sur l'île Saint-Louis — c'est pour cela que tu vas voir que la proposition d'avis c'est un peu que le vœu est satisfait, et j'explique pourquoi, par conséquent il peut être retiré — on a une disposition très précise qui correspond au gel de certaines voiries pour éviter qu'il y ait des tournages jusqu'à nouvel ordre. On a deux régimes de régulation de gel. La première, c'est le gel du stationnement, donc on interdit certaines rues qui sont des rues qui servent beaucoup de base arrière pour la logistique des tournages. Et pendant X mois, on interdit toute nouvelle autorisation de stationnement ventouses pour les véhicules de tournage. On a une cinquantaine de rues à Paris Centre qui sont actuellement concernées par ce gel au titre du stationnement. Et l'on a un deuxième rideau, qui est plus strict, qui vient carrément interdire tout tournage, donc on ne délivre aucune autorisation de tournage. Et là, on a une dizaine de sites concernés par ce gel à date, à l'heure où l'on parle aujourd'hui, dont la totalité de l'île Saint-Louis jusqu'à nouvel ordre. Ces rues concernées par ces deux régimes sont publiques, donc actives à la fois aux riverains et aux gestionnaires de tournage sur le site de la Ville de Paris, et si tu veux aller voir la rubrique dans Google, c'est « rues interdites et déconseillées au tournage ». Le site est mis à jour très régulièrement. La dernière mise à jour date du mois de septembre et donc l'île Saint-Louis apparaît bien dans cette mise à jour, jusqu'à nouvel ordre. Voilà donc pourquoi on propose de retirer ce vœu puisqu'il est satisfait, et dans le cas contraire, on pourrait voter contre puisqu'il n'apporte pas de nouveaux dispositifs par rapport à ce qui est mis en place.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

D'accord, je retire. C'est vrai que c'est la date de fin de ce gel qui m'intéressera, parce qu'une fois que le gel s'arrête, cela reflorit et cela peut bourdonner très vite.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Concrètement, sachant qu'il n'y a pas de règle absolue, le gel, c'est la mairie d'arrondissement qui peut décider de le lever. Je pense que la Mission Cinéma, quand elle verra qu'il y a plusieurs demandes qui s'accumulent, nous fera un peu d'appels du pied pour nous demander si l'on veut geler ou pas, lever ou pas le gel, et qu'on pourra apprécier avec Dorine sur la partie commerce, avec le maire évidemment, si le moment est opportun.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Effectivement, c'est un sujet sur lequel on a beaucoup travaillé. C'est un sujet qui me tenait beaucoup à cœur, et je me suis souvent exprimé au Conseil de Paris sur ce sujet en disant simplement que bien évidemment on soutenait le dynamisme du cinéma. Mais il

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

y a d'autres choses aussi qu'on a mises en place, par exemple des formes de rémunération pas pécuniaires, mais par exemple le fait d'inviter à des avant-premières : on l'a fait pour la première fois à ma demande, à la Mission Cinéma, je trouvais que quand on a sa rue qui a été bloquée et son véhicule déplacé pendant une semaine, la moindre des choses et d'être invité ensuite à l'avant-première, c'est d'être associé d'une certaine manière — puisqu'on y a contribué en quelque sorte de manière négative — d'être associé de manière positive. Et l'on a pu faire des projections comme cela, inviter les habitants et les riverains qui avaient été impactés. Mais c'est vrai qu'on a mis en place, et c'est assez spécifique même s'il y en a eu d'autres depuis, des mesures d'interdiction temporaire ou permanente. Et aussi on passe beaucoup de temps, en l'occurrence, sur les rues qui ont été concernées, et je pense voir de quels commerçants il s'agit, on passe beaucoup de temps à les accompagner dans les procédures de dédommagement, et il y a des dédommagements qui sont prévus, versés par les productions de cinéma, et en l'occurrence il y en a eu puisqu'on y a veillé personnellement. Merci en tout cas.

Je vous invite à discuter avec nous. On accorde beaucoup d'attention au fait de ne pas solliciter outre mesure les mêmes endroits.

Alors, on poursuit. Le deuxième vœu concerne le GPIS, la protection des logements sociaux. Je laisse Aurélien le présenter.

**VPC 2024 19 Vœu déposé par le Groupe Républicains et Libéraux relatif à la protection de logements sociaux de Paris Centre**

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. En fait, le Groupement Parisien Intérieur de Surveillance fait un travail colossal sur la moitié du parc social parisien. Longtemps subventionné par la mairie de Paris, qui maintenant est financé par les bailleurs sociaux, et qui assure de 5 h du soir à 5 h du matin la surveillance et la médiation, parfois un peu musclées dans des zones un peu en tension.

Or, nous constatons sur la rue de l'Ave-Maria ces dernières années, rue de Moussy récemment, dans le village Saint-Paul, dans les jardins derrière le parc Saint-Paul, le parc multisport derrière Charlemagne, des tensions de plus en plus fréquentes avec des bandes qui, a priori, si on fait de la médiation un peu forte le soir, peuvent se calmer. Mais aujourd'hui, il n'y a pas de médiation du tout. La police municipale, on l'a entendu, est démunie. Ils ne sont pas très nombreux ; le soir ils sont moins nombreux encore, et la nuit il n'y a personne, et donc cela devient préoccupant. D'autant que ces tensions se traduisent par des caillassages, parfois des agressions, du rodéo. Des voitures ont été caillassées, il



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Il y a eu des bagarres, des policiers de la police nationale ont été blessés rue de l'Ave-Maria, et rue de Moussy, où je me suis déplacé récemment avec des policiers municipaux qui sont venus un petit peu désarmés, c'est le cas de le dire, à tous les points de vue ; nous n'avons pas la réponse. Donc, le GPIS intervient justement aux heures où les riverains sont embêtés, caillassés, agressés. Il ne s'agit pas, encore une fois, de répression violente, il s'agit de remettre à leur place ces jeunes qui aujourd'hui sont en roue libre. C'est le métier du GPIS. Ils font un job extraordinaire. Ils sont dédiés à cela.

Et pour ce parc de logements sociaux, je pense qu'il est question aujourd'hui de la sécurité des habitants de ces logements sociaux.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Pour vous répondre, Véronique LEVIEUX.

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Mairie de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Donc vous l'avez dit, le GPIS, qui est un groupement d'intérêt économique, a été créé par la mairie de Paris en 2004. Ils réunissaient six bailleurs sociaux, et désormais c'est près de 6 bailleurs sociaux du territoire parisien qui en sont membres, et ils ont même développé une action en petite couronne. Vous l'avez évoqué aussi, notre financement est essentiellement dû au financement des bailleurs sociaux concernés, mais il y a une subvention conséquente de la Ville de Paris : près de 200 salariés y travaillent, et près de 165 000 logements rentrent dans le cadre de leurs actions, à travers des interventions ou au bureau de 16 h 30 à 4 h 30, mais cela va de 17 h à 5 h. Effectivement, les arrondissements concernés à ce jour vont du 10<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> arrondissement. Il y a un périmètre qui est arrêté, qui est essentiellement concentré à ce jour sur des quartiers relevant de quartiers prioritaires de la Ville de Paris, et en particulier sur des grands ensembles de bailleurs sociaux. On n'a peut-être pas encore cette densité à ce jour dans la Ville de Paris, mais on y travaille.

Votre vœu évoque différents sujets. Vous évoquez dans vos propos le village Saint-Paul, mais la rédaction de votre vœu porte sur une affirmation générale de la montée des tensions dans le parc social de Paris Centre. Or, cette affirmation manque beaucoup de consistance et d'objectivité parce que, que ce soit le maire de Paris Centre avec l'aide de Karine BARBAGLI qui est très en lien avec les bailleurs sociaux, ou encore Gauthier CARON-THIBAUT ou moi-même, on ne partage pas cette analyse d'une généralité des montées

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

des tensions en parc social. Mais là, ce n'est pas une situation que nous constatons sur Paris Centre. Je reviendrai sur le village Saint-Paul parce qu'effectivement c'est un sujet sur lequel nous sommes amenés depuis le début de cette mandature à travailler avec la police municipale et la police nationale.

Sur les missions du GPIS, vous faites le lien avec le fait que les équipes de la police municipale de Paris Centre et toute la police municipale ont effectivement des cycles de travail, ce qui fait que dans toutes les directions territoriales, ce cycle s'arrête vers 0 h 30-1 h, et qu'après il peut y avoir des interventions nocturnes par les unités d'appui. Donc ça, ce n'est déjà pas propre à la direction sur Paris Centre. Mais qui plus est, les missions de la police municipale ne sont pas celles du GPIS. Le GPIS intervient au sein des parcelles gérées par les bailleurs sociaux. Je rappelle que la police municipale intervient sur l'espace public et sur la voie. S'ils peuvent travailler en complémentarité, de la même manière, le GPIS intervient en très forte coordination et coopération avec la police nationale ; la police municipale n'a pas à intervenir à la place du GPIS et inversement. Donc le lien de cause à effet de la police municipale, qui travaille entre guillemets, je caricature, de telle heure à telle heure, et qu'après il faut se saisir du GPIS n'a pas de fondement, ou alors c'est une mauvaise appréciation des missions.

Néanmoins, pour en revenir au sujet du village Saint-Paul que vous évoquez, c'est effectivement un lieu géré par la RIVP avec différentes problématiques. Il peut y avoir des éléments d'insécurité, voire d'intranquillité résidentielle, ce qui est l'objet des interventions des agents du GPIS. Il y a des sujets de voirie, d'utilisation de terrasses, de stationnements illégaux, des difficultés à gérer cette circulation : on y travaille avec la police municipale. Il y a aussi les différents recoins, et effectivement, le constat de petits trafics, d'éléments d'insécurité : la police nationale y passe en complémentarité de la police municipale. Mais cela ne prend pas les proportions qui seraient telles qu'à ce jour le GPIS pourrait être sollicité. Mais sur le principe, je crois qu'avec Monsieur le Maire, nous n'y voyons pas une opposition dans l'absolu. Le jour où malheureusement on serait amené à constater que, en lien avec les bailleurs sociaux du territoire, il y aurait une détérioration telle qu'il faudrait une intervention particulière propre au GPIS, on pourrait en faire la demande. Je rappelle que la Ville ne l'impose pas au GPIS. C'est son conseil d'administration qui sera amené à ce moment-là, parce que les bailleurs sociaux du territoire concerné feraient aussi ce diagnostic-là. On analyserait cette situation pour voir dans quelle mesure cela pourrait être pertinent. C'est les moyens non seulement humains, mais aussi financiers. Mais là, en tout état de cause, nous ne sommes pas dans des situations qui nécessitent cette sollicitation. Mais encore une fois, nous avons des discussions régulières avec la RIVP, y compris sur des aspects de voirie pour essayer de sécuriser au maximum une montée de différents



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

types d'intrusions ou de passages problématiques. Et très régulièrement, effectivement, la police nationale intervient de jour comme de nuit en complémentarité de la police municipale.

Voilà, je m'arrêterai là. Mais donc tout cela pour vous donner un avis néanmoins défavorable.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Un avis effectivement technique, comme l'a expliqué Véronique. Sur le fond, on a les mêmes préoccupations, et le village Saint-Paul nous préoccupe depuis très longtemps. Il y a des sujets qui se prêtent plus en réalité à l'action de la police municipale ou nationale, mais qui pendant longtemps ne venaient pas parce qu'on a cette situation de lieu qui est dans le village, dans les cours, qui avait un statut particulier, qui faisait que les polices nationale et municipale considéraient qu'elles ne pouvaient pas venir. Heureusement, j'ai pu clarifier cela il y a très longtemps et elles peuvent évidemment intervenir, et c'est ce qu'elles font aujourd'hui. On parlait de médiation tout à l'heure, on a désormais des médiateurs qui sont déployés sur le terrain de sport attenant qui est très proche du village Saint-Paul, le TEP Charlemagne. Donc on a un dispositif aujourd'hui qui est différent et distinct, comme l'a expliqué Véronique, de celui du GPIS, et il correspond plus à la situation que celui du GPIS.

On n'est pas du tout en train de minimiser les incidents qui peuvent se produire, en particulier au village Saint-Paul. Il n'y a pas beaucoup d'autres ensembles de cette nature à part le Quartier de l'Horloge, mais qui ressort d'une tout autre situation. Et l'on est très attentifs.

Je tiens à le dire aussi, je ne vois pas pourquoi le GPIS serait cantonné, si l'usage devait en être fait, comme l'a dit Véronique, on pourrait être sur une procédure qui n'est pas celle d'ailleurs décrite dans le vœu, mais en réalité un appel à l'organisme lui-même. En tout cas, je suis tombé d'accord sur un aspect, il n'est pas interdit de l'imaginer dans le centre de Paris, il n'y a pas d'interdiction ou de discrimination, mais c'est un dispositif qui a été façonné pour des quartiers qui ont des problématiques de sécurité différentes des nôtres, même au village Saint-Paul où l'on en a. On peut procéder au vote.

**Raphaëlle RÉMY – LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tout le monde, bonsoir chers collègues. Simplement en complément de l'excellente réponse de Véronique LEVIEUX, je voulais rappeler qu'en effet les compétences du GPIS, de la police municipale et de la police nationale ne sont pas les

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

mêmes, et quand on est élu, on doit faire attention à ne pas prêter le flanc à cette confusion des compétences. Par ailleurs, le GPIS fonctionne par un système de convention qui est régulièrement réévalué, et nous attendons notamment des informations sur les campagnes d'assermentation et de formation du GPIS qui sont particulièrement importantes pour garantir son déploiement dans de bonnes conditions partout dans Paris.

Il y a quelques petites choses quand même qui me titillent, notamment la manière dont on peut comme cela, clamer une situation d'insécurité ou pas à Paris. Je tiens simplement à rappeler que l'ensemble des atteintes qui sont dénommées « atteintes » par le ministère de l'Intérieur à Paris sont en baisse, sauf les coups et blessures volontaires dans le cadre intrafamilial et les violences sexuelles. Par conséquent, sur les coups et blessures volontaires, c'est -3,4 % entre 2023 et 2022. Pour les coups et blessures volontaires, c'est -10,7 %. Pour les vols avec arme, c'est -11,8 %. Pour les cambriolages de logement, c'est -0,9 %. Pour les vols de véhicules, c'est -17 %. Pour les dégradations volontaires, c'est -3,3 %. Juste pour dire qu'il faut faire attention quand on essaye de broser le portrait de l'insécurité à Paris.

Enfin, la manière de jeter comme cela l'opprobre en disant que c'est le fait de jeunes qui sont désœuvrés, ce n'est pas seulement injuste, c'est faux quand on regarde les statistiques des coups, des violences et des cambriolages.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Alors c'est factuel. Ce sont des témoignages précis, notamment de la police nationale rue de l'Ave Maria, qui a eu des démêlés avec des jeunes qui pendant tout l'été ont fait la fiesta toute la nuit. Il y avait du rap dans la rue ; rue de Moussy, une voiture caillassée. Donc il y a des exemples concrets de témoins. Tout va bien.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Excusez-moi si vous voulez, ce n'est pas un débat organisé et encore moins un débat désorganisé. Donc voilà, il y a eu un vœu, il y a eu une réponse, il y a eu un commentaire, on va s'arrêter là. Chacun a le droit de conserver ses positions et je crois qu'on ne parle pas de la même chose : des statistiques nationales et d'une situation spécifique.

**Raphaëlle RÉMY – LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Non, ce sont des statistiques parisiennes.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Parisiennes. Mais là, en l'occurrence, on parle d'un cadre spécifique, et de toute façon c'est difficile de parler d'un cas spécifique dans un Conseil. J'invite tous ceux qui veulent discuter : on a des réunions, qui ont été évoqués par Véronique, qui sont un très bon lieu. Et par ailleurs, j'ai une réunion de sécurité toutes les semaines avec police nationale et municipale. Donc c'est un sujet aussi sur lequel on peut débattre en dehors des contraintes du Conseil, et en dehors des formes de vœux sur les sujets spécifiques, notamment celui du village Saint-Paul qui est un sujet de préoccupation légitime.

Je vous propose qu'on passe au vote sur ce vœu : qui vote contre ? Trois voix contre. Je vous remercie. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Cinq voix pour. Je vous remercie. Le sujet n'est pas adopté, mais c'est un sujet qu'on continuera à discuter.

***Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.***

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Le prochain vœu est présenté, je crois, par Raphaëlle qui arrive, au nom de la majorité, sur la base d'un vœu

**VPC 2024 20 Vœu déposé par Raphaëlle Rémy-Leleu et les élues du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif à la rentrée scolaire et aux postes non pourvus**

**Raphaëlle RÉMY – LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Voilà, c'est ça. Je vous présente l'idée initiale. Nous sommes le 17 septembre, il est 21 h 40, vous êtes toujours là. Cela veut dire que vous avez survécu à la rentrée et singulièrement à la rentrée scolaire. Bravo. D'autant plus que les doutes ont été nombreux cette année, avec un été difficile du point de vue politique et une rentrée qui s'est organisée avec une ministre démissionnaire, des réformes tricotées pour être aussitôt détricotées, un peu, mais pas entièrement, des instances de démocratie scolaire réunies « à l'arrache », excusez-moi, mais il n'y a pas d'autres mots, et dont le rectorat a toujours ignoré l'avis. Bref, de mal en pis, de fermeture de classe en manque d'AESH, nous avons tout de même fait une rentrée scolaire. Karine BARBAGLI va vous expliquer comment la Ville de Paris a agi durant l'été avec les compétences qui lui sont propres pour améliorer les conditions d'accueil, d'études et de travail au sein des écoles et collèges publics.

Mais nous n'aurions pas pu supporter de reprendre un cycle infernal sur la destruction de l'école publique comme si de rien n'était. C'est pourquoi les Écologistes ont proposé un vœu qui se voulait précis pour demander que le rectorat nous permette d'avoir des débats

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

constructifs d'une part, et d'autre part tiennent ses propres engagements. Il s'agissait donc de demander la transparence sur les conditions de rentrée, notamment avec la communication précise du nombre de postes non pourvus par établissement, et donc par arrondissement. Mais aussi que cette publication fasse le détail des types de postes en comprenant les postes d'AESH. Enfin que le rectorat, ce que je vous disais tout à l'heure, tiennent ses propres engagements, à savoir augmenter la brigade de remplaçantes et de remplaçants à hauteur des besoins, à savoir des besoins estimés par les syndicats, environ 200 postes — on a eu royalement six créations de postes cette année —, mais aussi l'engagement des concertations nécessaires à la véritable création d'un statut d'AESH qui a été annoncée au mois de juin et en fanfare, et nous n'avons toujours rien vu venir.

J'en profite pour vous donner juste un point d'actualité. Cette demande d'une démocratie scolaire plus transparente et plus efficace est également portée par la FCPE Paris. Je sais que nous sommes beaucoup à avoir salué la démarche auprès de la Cour des comptes en demandant les informations précises sur la manière dont l'État contrôle les subventions à l'école privée. On sait que cette concurrence est souvent à l'école publique à Paris, et c'est bien notre rôle de supporter notre service public. Je vous remercie.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci Raphaëlle. Moi je vais traiter ce vœu auquel nous sommes bien sûr associés. Alors j'aurais peut-être fait le vœu en octobre, étant en pleine rentrée scolaire moi-même, mais j'ai réussi à le compléter ce matin de justesse puisque la rentrée effectivement, c'est toujours des semaines très intenses.

Alors on a eu une rentrée sereine avec, je vous l'annonce avec fierté et enthousiasme, des effectifs de maternelle stables. Alors pourquoi est-ce que je dis ça ? C'est quand même très important parce qu'on travaille beaucoup sur les passerelles, mais c'est surtout pour dire stop aux fermetures de classes. On demande un moratoire sur les fermetures de classe. Ce sera également dans notre vœu. On a vécu une année 2023-2024 affreuse comme jamais avec l'éducation nationale. C'est-à-dire que même en dehors de la fin de l'école, soit en plein mois de juillet, nous avons dû aller devant le rectorat avec les parents, nous battre parce que le rectorat avait décidé soudainement de sortir une liste de 46 écoles dont les classes pouvaient être menacées. C'est-à-dire que les enseignants qui avaient fini leur année scolaire pouvaient éventuellement ne plus retrouver leur poste à la rentrée. Quel respect pour cette profession d'enseignant a montré le rectorat avec ce comité technique un 2 juillet ? En tout cas, cela a été tout le long de l'année comme cela. Alors on s'est battu. Les communautés scolaires se sont mobilisées tout au long de l'année. On était à leur côté.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Et malgré les lettres, les courriers, il y a eu très peu de réponses du rectorat aux courriers adressés par les parents. Donc on demande aussi au rectorat de répondre, pour pouvoir justifier ces fermetures. Voilà, je ne vais pas aller plus loin dans le détail parce qu'on en a déjà parlé dans divers vœux. Mais on continuera cette année à être aux côtés de nos communautés scolaires avec la FCPE et toutes les associations, parce qu'elles ne sont pas forcément à coloration politique dans Paris Centre. Et on a des parents qui sont mobilisés pour leurs écoles, pour leurs enseignants, pour les conditions de travail et pour le bien-être de leurs enfants.

Parlons des AESH. On vient de finir les jeux paralympiques avec un élan et une ferveur incroyables, et je crois qu'on a tous pris une grande leçon. Or, on arrive à la rentrée et il manque des AESH. Donc il faut vraiment une révision du statut et qu'on donne aux enfants en France les conditions d'une inclusion qui soit digne de ce nom.

En tout cas voilà, pour ce vœu de rentrée scolaire à Paris Centre : un moratoire de fermeture, une inclusion digne de ce nom.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Tout le monde vote pour. C'est adopté à l'unanimité.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci.

*Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il reste deux vœux. Alors peut-être Martine, un vœu pour honorer la mémoire de Pascal FONQUERNIE.

**VPC 2024 21 Vœu Présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Pascal Fonquernie dans le quartier du Marais**

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

D'abord, je vous remercie de me laisser présenter ce vœu.

Considérant que Pascal FONQUERNIE, fondateur du site Internet Paris Marais, est décédé le 14 juillet dernier ;

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Considérant que Pascal FONQUERNIE, par son travail et son engagement, a profondément contribué à la valorisation et la promotion du quartier du Marais à Paris, tant sur le plan national qu'international, c'est vrai que je répète beaucoup ce qu'a dit Ariel, mais en fait on sait que Paris Marais est devenu, grâce à lui et à son équipe, une référence incontournable pour les visiteurs et amoureux de ce quartier historique, diffusant une image valorisante du patrimoine local et soutenant son économie culturelle et touristique ;

Considérant que Pascal FONQUERNIE a œuvré avec passion pour la protection et la préservation du Marais, mettant en avant son histoire, son patrimoine architectural unique, ses commerces de proximité, ainsi que sa diversité culturelle ;

Considérant qu'il est important de rendre hommage à celles et ceux qui, par leurs actions, ont contribué à faire rayonner l'entité et l'esprit de Paris ;

Une plaque commémorative dans le Marais serait un hommage durable à la mémoire de Pascal FONQUERNIE et permettrait de rappeler son œuvre auprès des générations futures.

Donc je vous remercie de m'avoir laissé proposer ce vœu, et que le Conseil de Paris aussi émet le vœu d'engager une réflexion visant à honorer sa mémoire en reconnaissance de son action exceptionnelle pour la valorisation du quartier du Marais.

Voilà, je vous propose bien sûr de donner un avis favorable à ce vœu.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je propose effectivement qu'on lui donne un avis favorable. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Le vœu est adopté également à l'unanimité.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Merci pour les marmottes.

*Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci on termine par un dernier vœu sur un sujet qui nous tient à cœur et qui est voté sous forme de vœu pour qu'il puisse être présenté au Conseil de Paris et étendre son bénéfice à tout Paris. C'est Gauthier qui le présente puisque dans le cadre d'un cas vécu lors d'un mariage. Je le laisse expliquer.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

**VPC 2024 22 Vœu Présenté par Gauthier Caron-Thibault et Catherine Tronca relatif à la présence d'un interprète en langue des signes française lors de mariage**

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Alors effectivement c'est un vœu que je porte avec ma collègue Catherine TRONCA qui est en charge des personnes en situation de handicap. Et c'est vrai que c'est moi qui ai fait récemment l'expérience d'un mariage d'un couple dont un des deux mariés est enfant de parents sourds s'exprimant à travers la langue des signes française. Ce futur marié, lors de ses rendez-vous avec l'élu d'arrondissement, a demandé à bénéficier, au nom de la loi de 2005 sur l'accessibilité pour tous, d'une traduction, de la mise en place d'un dispositif de traduction pris en charge par la Ville de Paris au titre de l'accès aux services publics. Un refus, dans un premier temps, a été opposé par les services de la mairie de Paris Centre, non pas du fait que ce n'était pas les mariés ou un des deux mariés qui étaient sourds, mais les parents de ce marié. Par conséquent, ce n'était pas un droit pour ces parents-là. Quand on peut s'améliorer par méconnaissance de cette obligation, et je le dis en ayant une totale confiance envers la qualité de service apportée par les services des États civils de la mairie de Paris Centre.

Néanmoins, je me suis un petit peu penché sur ce sujet. Effectivement, ce n'est pas si simple parce qu'il existe bien au sein de la Ville de Paris un marché de traduction, puisque vous voyez parfois lors des grandes réunions qui sont mises en place, la présence de traducteurs. Et ce marché est à disposition des mairies d'arrondissements également, à la fois pour nos événements, mais aussi pour les rendez-vous qui peuvent être donnés à des personnes qui pratiquent la LSF, et Karine BARBAGLI l'utilise souvent pour ses permanences logement. Mais force est de constater que l'existence de ce marché et la procédure de saisine n'étaient pas connues.

La situation n'est pas simple puisque, comme je l'ai rappelé, cette obligation issue de la loi 2005 n'est une obligation que pour les mariés, pas pour les parents, ni pour les témoins, alors que les parents et les témoins sont quand même cités dans l'acte d'État civil. La moindre des choses est de leur donner la possibilité d'entendre pour corriger s'il y a des erreurs.

Comme je l'ai dit, sur l'existence de ce marché, on n'a pas d'informations de mairies d'arrondissement, pas de sensibilisation mise en place, et surtout, aucune information sur les sites internet, sur les guides des mairies et sur les dossiers administratifs visant

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

l'organisation des mariages. Alors on demande bien s'il y a besoin d'un traducteur, mais c'est pour des traducteurs en langue étrangère, donc il n'y a pas de prise en charge par les mairies. Ainsi, pas d'information, pas de message spécifique pour dire à un couple de mariés qui pratiqueraient la LSF qu'il y a la possibilité d'avoir cette traduction.

Aussi, je l'assume, ce vœu s'adresse à nous, mais surtout à la mairie de Paris et à l'ensemble des autres mairies d'arrondissement, et il vise à renforcer l'information des services d'État civil sur l'existence de ce marché, les procédures de saisie, les cas dans lequel le saisir. Il vise également à pouvoir modifier les formulaires, les guides, les sites Internet pour bien préciser l'existence de cette offre et d'ouvrir aussi ce droit, comme je l'ai dit, aux parents et aux témoins, puisqu'à partir du moment où ils sont mentionnés, je trouve que c'est à la fois normal, mais aussi généreux pour un mariage, de pouvoir permettre aux mariés, aux parents et aux témoins s'ils sont l'un ou l'autre en situation de surdité, de malentendance, de pouvoir participer pleinement à la cérémonie. C'est tout l'objectif de ce vœu.

Je voudrais finir sur un élément. Pourquoi est-ce qu'on s'adresse un peu à nous-mêmes, alors qu'on peut le faire, vu qu'on est en responsabilité? Je tiens à remercier Ariel WEIL puisque quand je lui ai fait part de cette situation, il a accepté tout de suite de pouvoir financer, prendre à la charge de la mairie la présence du traducteur. Mais, mes chers collègues, quand il s'agit d'un droit, et en particulier d'un droit au mariage entre eux pour les sourds acquis uniquement depuis 1848, puisqu'avant il fallait pouvoir oraliser son accord pour pouvoir se marier, il me semble important de montrer ces combats pour une pleine application des droits, surtout quand ce problème d'accès aux droits vise un groupe au sein de la population. Je ne veux pas faire le wokiste, mais cela me paraît important de pouvoir mentionner ce point. Cela doit nous faire réfléchir à notre rapport au handicap, à ce que l'on est prêt à faire, à dire, à mettre en place pour garantir la citoyenneté de tous. J'espère très sincèrement que ce vœu pourra être voté à l'unanimité de ce Conseil. Je le défendrai au Conseil de Paris. J'espère qu'il pourra également être adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, puisque demain l'ensemble des mairies d'arrondissement de Paris pourront mettre en place ce droit pour les personnes sourdes qui souhaitent se marier, pour les témoins sourds qui souhaitent être présents à la cérémonie et les parents sourds qui souhaitent également participer aux cérémonies de leurs enfants. Merci beaucoup.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Franchement, bravo. Il faut le faire, c'est vrai, moi je suis totalement d'accord avec vous, donc on ne va pas épiloguer. Bravo à vous deux, parce que c'est hyper important. Dans ma famille j'ai des personnes malentendantes, et c'est hyper important de pouvoir avoir



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

cette possibilité dans vos services, effectivement. C'est bien de faire son autocritique, mais c'est aussi bien de dire aux gens que ce qu'ils font, c'est bien.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup et c'est évidemment un sujet qui nous tient à cœur, nous qui sommes le centre de Paris où nous avons, je crois, le seul parcours en continu depuis la maternelle jusqu'au collège désormais, en langue des signes française. Voilà, nous sommes le premier comité local situé dans le 3<sup>e</sup> et dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, puis maintenant à Paris Centre.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Je voulais ajouter que c'est en majorité, bien sûr. Et je suis très sensible à ce sujet. L'inclusion, c'est hyper important. C'est bien de s'être tous réjouis, d'avoir porté ces Jeux, mais quand cela se finit, il faut justement que les actions soient montrées et suivies.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Il faut quand même qu'on le vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, c'est un beau vœu qui a été voté à l'unanimité.

*Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ceci conclut notre Conseil. Quelques dates très rapides pour vous dire que le prochain Conseil de Paris se tiendra du 8 au 11 octobre. C'est un peu décalé par rapport à ce Conseil. Nous avons nos prochains conseils de secteur le 5 novembre et le 3 décembre.

Cette semaine voit le week-end des journées européennes du patrimoine qui concernent Paris Centre en général, mais la mairie en particulier avec des visites qui sont prévues. Donc avis aux amateurs pour les gens à l'extérieur. Ce samedi, ce sera la fête de la Lune à la mairie de Paris Centre. Le forum de la santé de la femme de l'Assurance maladie se tiendra le 20 et 21 septembre 2024 à la Halle des Blancs-Manteaux. Et, ce même week-end très chargé, le World Cleanup Day, ce samedi de 11 h à 13 h. Et le week-end d'après, le festival Discorama. On reprend « De la culture avant toute chose » le 8 octobre, et vous avez, Benoîte, le nouveau livret, qui est disponible ici. Ensuite, la première réunion publique, qui a déjà été mentionnée par Florent tout à l'heure, de cette nouvelle année scolaire — on avait fini en beauté en juillet — se déroulera sur la piste cyclable du boulevard

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024**

Henri IV, le jeudi 26 septembre. La prochaine réunion du Conseil de secteur aura lieu le 5 octobre, et la réouverture de la cathédrale Notre-Dame le 8 décembre.

Je vous remercie.

*La séance est levée à 22 h 59.*

Ariel WEIL Maire de Paris Centre	Véronique LEVIEUX Secrétaire de séance
	

